

# SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)

Assainissement collectif

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2022**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1	Caractérisation technique du service .....	3
1.1	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2	Mode de gestion du service .....	3
1.3	Etudes générales et documents relatifs au système de collecte.....	3
1.4	Estimation de la population desservie .....	8
1.5	Volumes facturés .....	9
1.6	Autorisations de déversements d'effluents industriels .....	9
1.7	Linéaire de réseaux de collecte et/ou transfert .....	12
1.8	Entretien des équipements du réseau .....	14
1.9	Faits marquants du service .....	18
1.10	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	22
1.10.1	Volume entrant dans le système de traitement.....	34
1.10.2	La pollution entrant dans le système de traitement .....	36
1.10.3	La pollution sortant du système de traitement.....	38
1.10.4	Autres stations d'épurations .....	40
1.11	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	41
1.11.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	41
1.11.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	42
1.11.3	Les autres sous-produits : .....	42
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	44
2.1	Modalités de tarification.....	44
2.2	Facture d'assainissement « 120 m <sup>3</sup> ».....	44
2.2.1	Secteur Bellecombe, Thy et Bogève.....	44
2.2.2	Secteur de la Vallée Verte .....	45
2.2.3	Secteur du Risse .....	45
2.3	Recettes .....	45
3	Indicateurs de performance.....	47
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif .....	47
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	48
3.3	Conformité de la collecte des effluents .....	49
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées.....	50
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration .....	51
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	52
4	Financement des investissements .....	54
4.1	Montants financiers .....	54
4.2	Etat de la dette du service.....	54
4.3	Amortissements.....	55
4.4	Présentation des programmes pluriannuels de travaux .....	55
5	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	59

# 1 Caractérisation technique du service

## 1.1 Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arbusigny, Arenthon, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Bogève, Boège, Burdignin, Contamine-sur-Arve, Faucigny, Fillinges, Habère-Lullin, Habère-Poche, La Muraz, La Tour, Marcellaz, Monnetier-Mornex, Mégevette, Nangy, Onnion, Peillonex, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Saint-André-de-Boège, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire, Saxel, Scientrier, Villard, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz

## 1.2 Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

## 1.3 Etudes générales et documents relatifs au système de collecte



- ❖ Schéma directeur d'assainissement de Bellecombe : Année 2014  
Mise en œuvre de la priorité 1 de l'étude diagnostique

❖ Etude diagnostic : Année 2013

Conclusions de l'étude diagnostic :

La problématique principale du réseau réside dans sa sensibilité très marquée aux apports d'eaux claires parasites pseudo-permanentes, générés par les précipitations hivernales.

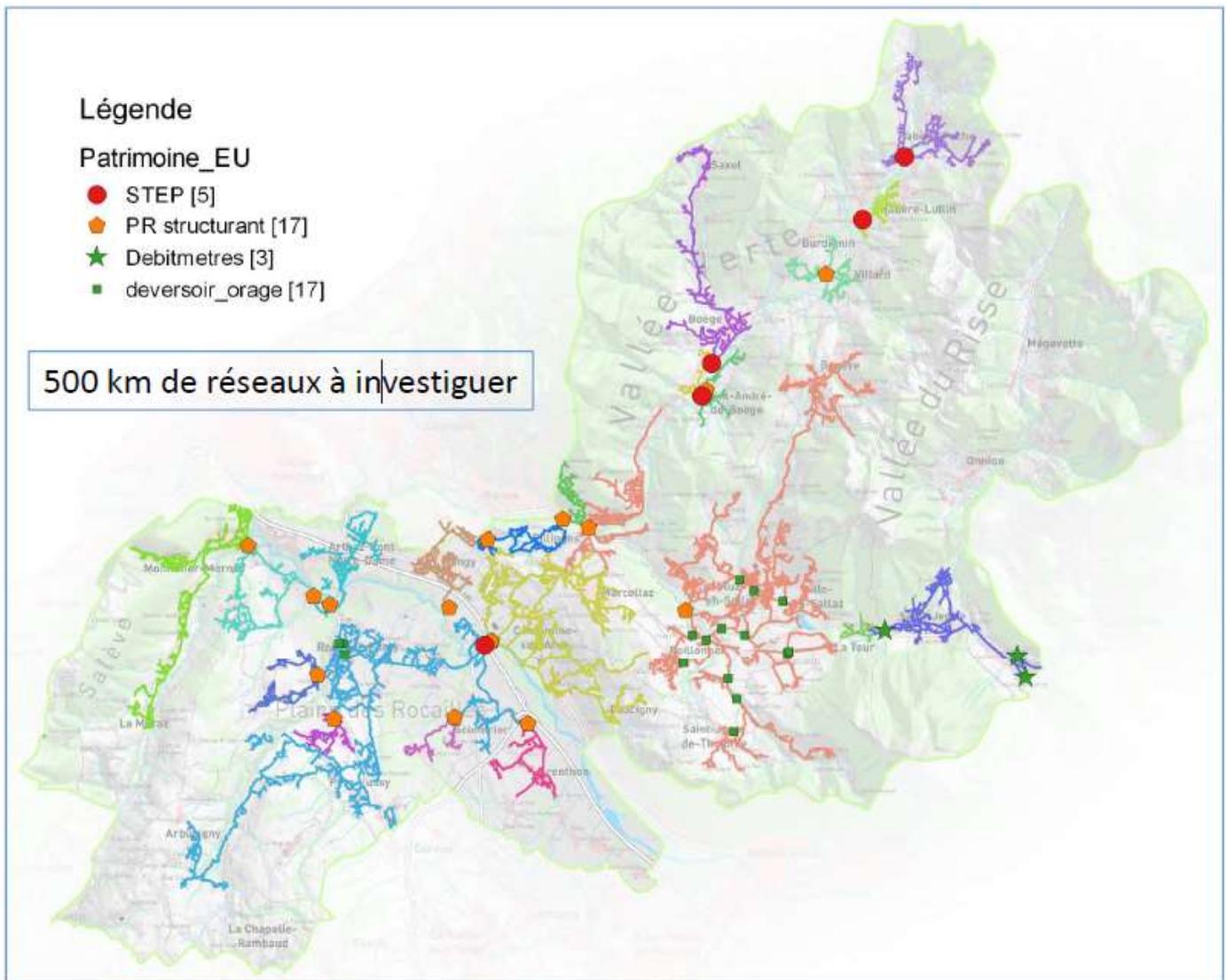
Le réseau est également sensible aux apports d'eau claires météoriques.

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées	Date du zonage Eaux Pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Arbusigny	2014	2013	2012	/	/
Arenthon (secteur SRB)	2014	2013	2012	/	/
Arthaz-Pont Notre Dame	2014	2013	2012	/	/
Boège		2008	2005	/	/
Bogève		2014	2004	/	/
Bonne (secteur SRB)	2014	2013	2012	/	/
Burdignin			2007	/	/
Contamine sur Arve	2014	2013	2012	/	/
Faucigny	2014	2013	2012	/	/
Fillinges	2014	2013	2012	/	/
Marcellaz en Faucigny	2014	2013	2012	/	/
Habère Lullin			2006	/	/
Habère Poche		2013	2008	/	/
Monnetier Mornex	2014	2013	2012	/	/
La Muraz	2014	2013	2012	/	/
Nangy	2014	2013	2012	/	/
La Tour		2008	2005	/	/
Peillonex	2005	2011	2005	/	/
Pers-Jussy	2014	2013	2012	/	/
Reignier- Esery	2014	2013	2012	/	/
Scientrier	2014	2013	2012	/	/
Saint André de Boège			2001	/	/
Saint jean de Tholome	2005	2011	2005	/	/
Saxel			2015	/	/
Villard			2007	/	/
Ville en Sallaz	2005	2011	2005	/	/
Viuz en Sallaz	2005	2011	2005	/	/

### Diagnostic assainissement

En 2021, le SRB a engagé une étude diagnostique de son réseau d'assainissement collectif des eaux usées. L'objectif principal est l'élaboration d'un programme hiérarchisé de travaux d'élimination des eaux claires parasites.

La campagne de mesures hydrauliques s'est déroulée du 25/10 au 3/12/2021 sur une grande partie du réseau d'assainissement (70 points de mesures / 4 pluviomètres SRB).



La sensibilité du réseau d'assainissement aux apports d'eaux claires parasites et météoriques est donnée dans le tableau suivant par grande entité géographique.

SECTEURS	Sensibilité aux apports d'eaux claires parasites permanentes	Sensibilité aux apports d'eaux claires parasites pseudo-permanentes	Persistance des apports d'eaux claires parasites pseudo-permanentes	Sensibilité aux apports d'eaux claires météoriques
FORON	++	++	+	+
VALLEE VERTE	+	+++	+	++
THY	+++	++++	++++	++
CONTAMINE + BORINGES	++	++	+++	+
BELLECOMBE	++++	++	++	++

+ : sensibilité faible      ++++ : sensibilité forte

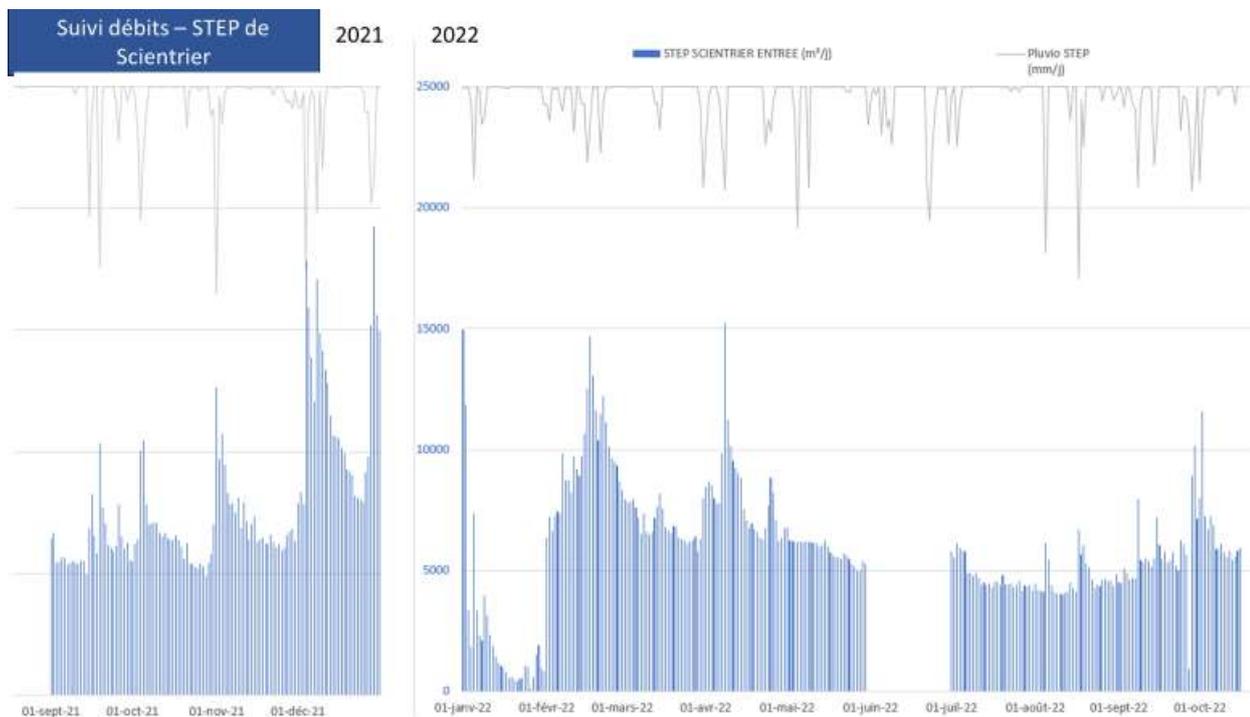
La problématique principale du système d'assainissement réside en effet dans sa sensibilité aux apports d'eaux claires parasites d'infiltrations. On constate néanmoins que les conditions d'apports d'eaux parasites varient fortement d'un secteur à l'autre :

- Les apports permanents (indépendants des précipitations) sont essentiellement générés sur les secteurs du Thy et de Bellecombe et dans une moindre mesure sur celui de Contamine-Boringes,
- Les apports pseudo-permanents (liés aux précipitations) sont surtout présents sur les secteurs du Thy et de la Vallée Verte,
- Ces apports pseudo-permanents chutent rapidement dans les secteurs Foron et Vallée Verte alors qu'ils persistent plus longtemps sur ceux du Thy et Contamine-Boringes.

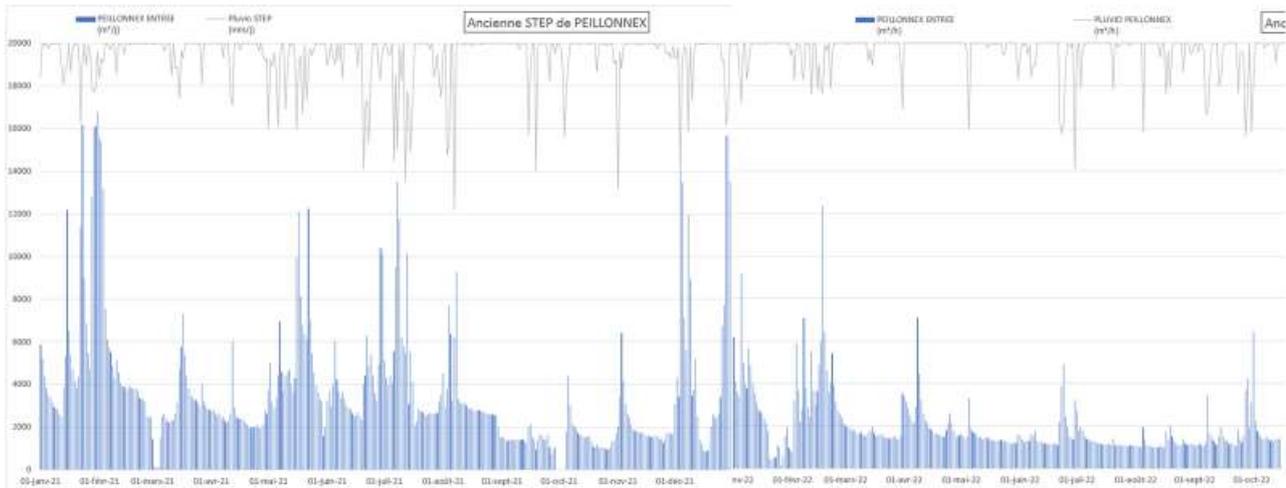
Les résultats de la campagne de mesures hydrauliques longue durée ont été présentés au comité technique de suivi de l'étude le 06/04/2022.

Ces mesures concomitantes de débits et de pluviométrie ont permis de :

- déterminer les débits véhiculés par temps sec et par temps de pluie dans les collecteurs,
- déterminer la nature des apports d'eaux parasites et les quantifier ;
- calculer les volumes d'eaux usées strictes collectés ;
- sectoriser ces différents apports au niveau des bassins versants délimités par les points de mesures,
- de quantifier les débits by-passés au milieu naturel par le biais des principaux déversoirs d'orage ou trop-plein de postes de refoulement.



2021 2022



### Campagne d’inspections nocturnes – période d’interventions

Le SRB a planifié 3 campagnes d’inspections nocturnes sur le réseau afin de localiser précisément les sources d’apports d’eaux claires parasites. En 2022, les campagnes ont été annulées car les conditions météo n’ont pas été favorables au moment de la planification des interventions. Les inspections nocturnes ont donc été reportées en 2023.

Les tronçons problématiques seront ensuite inspectés à la caméra afin d’intégrer leur réhabilitation au programme pluriannuel de travaux qui sera issu de cette étude diagnostique.

Bassin versant	Secteur	Apports dominants	Objectif 1	Linéaire de réseaux (ml)	Apports permanents		Apports pseudo-permanents			
					ECPP (m³/j/km)	ECPP (m³/j)	ECPPP moyen (m³/j/km)	ECPPP moyen (m³/j)	ECPPP pointe (m³/j/km)	ECPPP pointe (m³/j)
PR ARENTHON	Bellecombe	Permanents	1	1 123	6,6	7	3,6	4	2	3
PR SCIENTRIER EGLISE	Bellecombe	Permanents	1	10 076	15,9	160	1,8	19	8	77
SCIENTRIER STEP 2	Bellecombe	Pseudo-permanents		6 890	2,4	16	11,4	79	87	601
SCIENTRIER ZA	Bellecombe	Permanents	1	5 074	8,7	44	7,4	38	30	151
SCIENTRIER STEP	Bellecombe	-		2 306	-	-	-	-	-	-
PR RAMBOEX	Bellecombe	Permanents et pseudo-permanents		2 298	15,7	36	14,6	34	56	129
PR ECLAZ	Bellecombe	Permanents		1 699	10,3	17	4,1	7	17	28
PR JUSSY	Bellecombe	Permanents et pseudo-permanents		6 725	11,9	80	13,4	90	76	509
SCIENTRIER STEP 6	Bellecombe	Permanents		14 922	8,4	125	8,7	129	50	747
CONTAMINE 4	Bellecombe	Permanents et pseudo-permanents		4 584	6,1	28	21,4	98	79	362
CONTAMINE 3	Bellecombe	Permanents et pseudo-permanents		3 197	7,6	24	19,0	61	75	240
CONTAMINE 7	Bellecombe	Permanents et pseudo-permanents		2823	11,9	34	27,0	76	121	341
PR JACOB	Bellecombe	Permanents et pseudo-permanents		2 202	12,3	27	25,2	56	84	185
PR SOUS MALAN	Bellecombe	Pseudo-permanents		7 137	2,5	18	5,6	40	51	363
PR PONT DE FILLINGS	Bellecombe	Pseudo-permanents		17 246	2,0	35	7,5	130	83	1430
PONT DE FILLINGS 1	Bellecombe	Permanents et pseudo-permanents		7 607	3,1	24	7,1	54	28	215
PR CHEZ BOSSON	Bellecombe	Permanents et pseudo-permanents		9 154	4,8	43	14,0	128	39	357
PR BORINGES	Bellecombe	Permanents et pseudo-permanents		13 923	5,4	76	13,5	187	44	607
PR ATMB	Bellecombe	Pseudo-permanents		1 234	0,0	0	16,2	20	80	99
FORON	Bellecombe	Pseudo-permanents		15 544	2,5	39	14,1	220	86	1335
PR CONTAMINE	Bellecombe	-			-	-	-	-	-	-
PEILLONNEX (Ancienne STEP) 1	Thy-VV	Pseudo-permanents		7553	1,1	8	5,5	42	42	317
PEILLONNEX (Ancienne STEP) 2	Thy-VV	Permanents et pseudo-permanents		15444	4,5	69	11,4	176	66	1017
PEILLONNEX (Ancienne STEP)	Thy-VV	Permanents et pseudo-permanents		18163	10,7	194	75,2	1366	277	5028
PEILLONNEX (Ancienne STEP)9	Thy-VV	Pseudo-permanents		16431	4,0	66	14,4	237	99	1620
PEILLONNEX (Ancienne STEP)7	Thy-VV	Permanents		3284	9,4	31	7,2	24	38	126
PEILLONNEX (Ancienne STEP)4	Thy-VV	Pseudo-permanents		5155	1,6	8	31,4	162	170	876
PEILLONNEX (Ancienne STEP)3	Thy-VV	Pseudo-permanents		3732	1,3	5	27,7	103	215	803
CONTAMINE 6	Thy-VV	Pseudo-permanents		13725	2,0	28	13,8	190	61	838
TOTAL secteurs concernés par les inspections nocturnes de réseaux				219 251	5,7	1244	17,2	3768	84	18404
Total secteur d'études				472 359	4,21	1987	11,43	5397	65,67	31022
Contribution des secteurs concernés par les inspections nocturnes de réseaux aux apports totaux du secteur d'études				46%		63%		70%		59%

--- indice linéaire d'infiltrations supérieur à l'indice moyen calculé sur le secteur d'études

## 1.4 Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 51 130 habitants sur la zone collectée au 31/12/2022 (81 % de population est raccordée, soit 41 306 habitants).



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le SRB compte au total 21 512 abonnés en « Assainissement » dont 17 077 abonnés en assainissement collectif.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

BILAN ABONNES ASST 2022 SRB						
COMMUNE	ABONNES COLLECTIF	ABONNES ANC	TOTAL	Population totale de la zone collectée (A)	Population raccordée (B)	Taux de raccordement (B) / (A)
BOEGE	653	141	794	1870	1538	82%
BOGEVE	541	132	673	1128	907	80%
BURDIGNIN	112	248	360	680	212	31%
FAUCIGNY	191	122	313	646	394	61%
HABERE-LULLIN	250	200	450	1049	583	56%
HABERE-POCHE	983	202	1185	1476	1224	83%
LA TOUR	408	21	429	1313	1249	95%
MARCELLAZ	411	2	413	1067	1062	100%
MEGEVETTE	76	260	336	590	133	23%
ONNION	488	201	689	1280	907	71%
PEILLONNEX	591	30	621	1371	1305	95%
ST ANDRE DE BOEGE	148	167	315	592	278	47%
ST JEAN DE THOLOME	368	194	562	1057	692	65%
SAXEL	119	104	223	491	262	53%
ST JEOIRE	1035	263	1298	3426	2732	80%
VILLARD	236	127	363	941	612	65%
VILLE EN SALLAZ	393	7	400	935	919	98%
VIUZ EN SALLAZ	1741	407	2148	4532	3673	81%
<b>TOTAL THY-VALLEE VERTE-RISSE</b>	<b>8744</b>	<b>2828</b>	<b>11572</b>	<b>24444</b>	<b>18681</b>	<b>76%</b>
ARBUSIGNY	226	275	501	1135	512	45%
ARENTHON	324	4	328	650	642	99%
ARTHAZ PONT NOTRE DAME	544	151	695	1646	1288	78%
CONTAMINE SUR ARVE	819	76	895	2256	2064	92%
FILLINGES	1451	111	1562	3525	3275	93%
LA MURAZ	200	299	499	1059	424	40%
MONNETIER MORNEX	906	68	974	2332	2169	93%
NANGY	536	23	559	1629	1562	96%
PERS JUSSY	937	341	1278	3145	2306	73%
REIGNIER ESERY	1987	235	2222	8150	7288	89%
SCIENRIER	403	24	427	1159	1094	94%
<b>TOTAL BELLECOMBE</b>	<b>8333</b>	<b>1607</b>	<b>9940</b>	<b>26686</b>	<b>22625</b>	<b>85%</b>
<b>TOTAL GENERAL SRB</b>	<b>17077</b>	<b>4435</b>	<b>21512</b>	<b>51130</b>	<b>41306</b>	<b>81%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 21 512.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,99 habitants/abonné au 31/12/2022. (3,08 habitants/abonné au 31/12/2021).

## 1.5 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 415 251</b>	<b>1 888 029</b>	<b>+ 25%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 18 au 31/12/2022.

Liste des raccordements non domestiques au réseau d'eaux usées au 31/12/2022 :

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Conformité	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Centre Hospitalier Alpes Leman (CHAL)	CONTAMINE SUR ARVE	Hopital	Conforme	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	2021-2ans
Fruitière d'Arbusigny	ARBUSIGNY	Fabrication de fromages		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Fruitière Peguet	FILLINGES	Fabrication de fromages		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Fruitière Pers Jussy	PERS JUSSY	Fabrication de fromages		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
GAEC VERCOT	PERS JUSSY	Fabrication de fromages / Elevage de Bovin		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
SN SAMAT	SCIENTRIER	Décolletage	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	16/01/2017 Validité : 5 ans (16/01/2022)
Labo REAL	SCIENTRIER	Fabrication produits d'entretien, d'assainissement et de protection	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	18/04/2018 Validité : 5 ans (18/04/2018)
ELEFIM	SCIENTRIER	Fabrication, traitement de pièces par électroérosion		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
PATRY Automobiles	CONTAMINE SUR ARVE	Carrosserie	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	18/04/2018 Validité : 5 ans (18/04/2018)
Garage Saint Ange	REIGNIER ESERY	Garage Auto	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	19/11/2019 Validité : 5 ans (19/11/2024)
Carrosserie Falquet	REIGNIER ESERY	Garage Auto	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	29/04/2019 Validité : 5 ans (29/04/2024)
3M AGR1	REIGNIER ESERY	Commerce de matériel agricole	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	29/04/2019 Validité : 5 ans (29/04/2024)
Blanchisserie du Chablais	REIGNIER ESERY	Blanchisserie		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Thermoz	SCIENTRIER	Entreprise d'hydrocurage		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Services techniques CC Arve et Salève	REIGNIER ESERY	Aire de lavage de véhicules		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
OFFSET Services	REIGNIER ESERY	Imprimerie		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Conformité	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
SCI des Marais - Motoneiges du Mont Blanc	FILLINGES	Garage Auto		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Carrosserie RLC	FILLINGES	Carrosserie		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Garage DECARRE / IVECO	FILLINGES	Garage Auto		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Garage Dupuis	REIGNIER ESERY	Garage Auto	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Signature arrêté 21/02/2020 valable 5 ans (21/02/2024)
LJ Concept	REIGNIER ESERY	Garage Auto	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Signature arrêté 03/07/2019 valable 5 ans (03/07/2024)
SCI L'ECULAZ - LP Perillat	REIGNIER ESERY	Garage poids lourds		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Fromagerie de la Tournette	FILLINGES	Fabrication de fromages	Conforme	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Signature 03/07/2017 durée 10 ans (03/07/2027)
Simox	CONTAMINE SUR ARVE	Industriel	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Signature arrêté 08/02/2021 valable 5 ans (08/02/2026)
Busato	FILLINGES	Garage Auto / moto	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Signature arrêté 26/05/2021 valable 5 ans (26/05/2026)
Fruitières les Campandes	PERS JUSSY	Fabrication de fromages	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Signature arrêté 16/03/2021 valable 5 ans (16/03/2026)
ESCODEC	FILLINGES	Décolletage	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Signature arrêté 05/05/2022 valable 5 ans (05/05/2027)
IMPEC AUTO	PERS JUSSY	Lavage auto mobile	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Signature arrêté 11/06/2021 valable 5 ans (11/06/2026)
Services techniques	SAINT JEAN DE THOLOME	Aire de lavage de véhicules		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
COP GRANGE COCARDE	SAINT JEAN DE THOLOME	Elevage		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Salaisons Jacquemardes	VIUZ EN SALLAZ	Production de charcuterie	Non Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
ECAUT	VIUZ EN SALLAZ	Ecole automobile - Atelier	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	24/11/2022 Validité : 5 ans (24/11/2027)
GARAGE GAVARD	VIUZ EN SALLAZ	Garage Auto		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
GARAGE GUEBEY	VIUZ EN SALLAZ	Garage Auto		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
CARROSSERIE PELLET	VIUZ EN SALLAZ	Garage Auto		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
GAEC LES MAILLETS	VIUZ EN SALLAZ	Elevage et production fromages		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
GARAGE 2 PANLOUP	VILLE EN SALLAZ	Garage Auto		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Dechetterie intercommunale	PEILLONNEX	Dechetterie intercommunale		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
SAS PRECISE France	PEILLONNEX	Décolletage		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
GAEC Chez PICCOT	PEILLONNEX	Elevage		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
LA FERME DES MOISES	HABERE POCHE	Production fromages + Elevage de chèvres	Non Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Garage JENATTON	LA TOUR	Garage Auto		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
COLLINET Patrick	LA TOUR	Travaux de peinture		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
HOPITAL DEPARTEMENTAL DUFRESNE SOMMEILLER	LA TOUR	Maison de retraite		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
COOPERATIVE Fromagère et paysanne	BOGEVE	Fabrication de fromages		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
GAEC LE PLAN	SAINT ANDRE DE BOËGE	Production fromages + Elevage		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
LES NARCISSES, FOYER DE VIE	VILLARD	Accueil pour personnes handicapées		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
SAS M JF	SAINT ANDRE DE BOËGE	Lavage auto mobile		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
SARL PRO4X4	SAINT ANDRE DE BOËGE	Garage Auto		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	

- (1) «  néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.  
«  auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.  
«  conv » : Convention de déversement signée.
- (2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.  
« macropolluant » : DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH4, N-NO2, N-NO3, PT.

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Conformité	Autocontrôle des rejets	Date de signature et durée de validité
Garage carrosserie LOCATELLI	SAINT ANDRÉ DE BOBÈ	Garage Auto		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Signature arrêtée 03/07/2018 valable 5 ans
SADDIER deco letage	SAINT ANDRÉ DE BOBÈ	Deco letage		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
M ETRO	SAINT ANDRÉ DE BOBÈ	Fabricant de matériel électronique		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Garage TimOn	SAINT ANDRÉ DE BOBÈ	Garage Auto		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Jolly Constructions Bois	SAINT ANDRÉ DE BOBÈ	Charpentier Zinguerie		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
EARL LA ferme des Rutin	SAINT ANDRÉ DE BOBÈ	Elevage		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
PRO PNEUS 74	HABÈRE ROCHE	Reparation voitures, tracteurs et motos		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
GABO de Miribel	VILLARD	Elevage		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Dechetterie Intercommunale	BOBÈ	Dechetterie Intercommunale		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
GABO LES PRES FLEURIS	BOBÈ	Elevage		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
GABO LEOHALET	BOBÈ	Elevage + Fabrication fromages		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Dupraz-Ro lin Didier	BOBÈ	Elevage		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
LAVAUTO 74	BOBÈ	Nettoyage vehicules		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Carrosserie DUVV	BOBÈ	Carrosserie		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Vaudoux-Ruth et Fils	BOBÈ	Charpente/construction		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Pomel Freres	BOBÈ	Charpente/construction		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Brasserie des Couturieres	BOBÈ	Brasserie artisanale		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
M eniserie Pellet-Jambon	BOBÈ	M eniserie		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Novel- Industrie	BOBÈ	M etallerie, tôlerie, découpe laser		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
JP MAINTENANCE	SANT JEORE	Reparation maintenance installations de transport	Conforme	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Signature arrêtée 12/04/2022 valable 5 ans (D/04/2027)

\*Valeurs limites applicables aux rejets non domestiques

Paramètres	Concentrations maximales
Température	<30°C
pH	5,5<pH<8,5
Matières En Suspension (MES)	100 mg/l
Demande chimique en oxygène (DCO)	1000 mg/l
Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours (DBO5)	800 mg/l
Rapport DCO/DBO5	3
Azote Global	150 mg/l
Azote Kjeldhal	150 mg/l
Phosphore total	50 mg/l
Sulfates	400 mg/l
Chlorure	300 mg/l
Cyanure	0,1 mg/l
Cyanure libre	0,1 mg/l
Chrome	0,5mg/l
Chrome hexavalent	0,1 mg/l
Nickel	0,5 mg/l
Cuivre	0,5 mg/l
Zinc	0,1 mg/l
Fer/aluminium	5 mg/l
Métaux totaux	15 mg/l
Graisses	150 mg/l
Halogènes Organiques absorbables (AOX)	1 mg/l
Indice phénol	0,3 mg/l
Hydrocarbures totaux	10 mg/l

En juin 2022, le Président du SRB a signé l'avenant 1 du « Contrat de bassin de l'Arve pour une gestion durable 2019-2022 » actant une prolongation du volet « Arve Pure 2022 » jusqu'au 31/12/2023.



Dans le cadre d'ARVE PURE, 9 dossiers ont été suivis en 2022 avec 8 nouveaux diagnostics et 7 suivis de chantiers sur un total de 80 entreprises ou collectivités diagnostiquées depuis le lancement de l'opération Arve Pure. A noter que 10 dossiers de demande de subvention ont été présentés et instruits par de l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre d'Arve Pure.

### 1.7 Linéaire de réseaux de collecte et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 7,47 km de réseau unitaire (hors branchements)
- 20,19 km de refoulement
- 536,44 km de réseau séparatif d'eaux usées (hors branchements),

soit un linéaire total de réseau d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire de **564,10 km**.

La répartition de ce réseau par commune est la suivante :

COMMUNES	Longueur réseau séparatif gravitaire (km)	Longueur réseau unitaire gravitaire (km)	Longueur refoulement (km)	Linéaire total (km)
ARBUSIGNY	9,58		0,72	<b>10,30</b>
ARENTHON	6,88		0,10	<b>6,98</b>
ARTHAZ-PND	13,64		1,86	<b>15,50</b>
BOEGE	20,31		0,19	<b>20,50</b>
BOGEVE	17,55		0,24	<b>17,79</b>
BURDIGNIN	8,05		0,95	<b>9,00</b>
CONTAMINE-SUR-ARVE	28,58		0,02	<b>28,60</b>
FAUCIGNY	5,82			<b>5,82</b>
FILLINGES	52,69		3,72	<b>56,41</b>

COMMUNES	Longueur réseau séparatif gravitaire (km)	Longueur réseau unitaire gravitaire (km)	Longueur refoulement (km)	Linéaire total (km)
HABERE LULLIN	8,63		0,11	8,74
HABERE POCHE	19,22		0,64	19,86
LA MURAZ	6,54		0,05	6,59
LA TOUR	9,01	4,15		13,16
MARCELLAZ	12,29			12,29
MEGEVETTE	5,07			5,07
MONNETIER-MORNEX	26,10		0,64	26,74
NANGY	17,03		1,25	18,28
ONNION	14,17			14,17
PEILLONNEX	18,46		1,56	20,02
PERS-JUSSY	38,39		1,34	39,73
REIGNIER-ESERY	60,19	1,94	3,54	65,67
SAXEL	5,15		0,22	5,37
SCIENTRIER	17,88		1,35	19,23
ST ANDRE DE BOEGE	10,68		1,40	12,08
ST JEAN DE THOLOME	14,60			14,60
ST JEOIRE	22,21	0,59	0,17	22,97
VILLARD	6,31		0,12	6,43
VILLE EN SALLAZ	11,67			11,67
VIUZ EN SALLAZ	49,74	0,79		50,53
<b>TOTAL</b>	<b>536,44</b>	<b>7,47</b>	<b>20,19</b>	<b>564,10</b>

Concernant le système de Scientrier, le réseau qui collecte les effluents vers la station d'épuration de Bellecombe se caractérise de la manière suivante :

<b>Total Gravitaire</b>	<b>485,28 km</b>
<b>Total Unitaire</b>	<b>4,94 km</b>
<b>Total Refoulement</b>	<b>19,81 km</b>
<b>Total EU système SCIENTRIER</b>	<b>510,03 km</b>

A noter que depuis septembre 2022, un réseau séparatif qui collecte les eaux usées des communes de la Vallée Verte a été mis en service. Les cinq stations d'épuration de la Vallée Verte ont été déconnectées et l'ensemble des effluents de ce secteur sont désormais traités à la station d'épuration de Bellecombe. Le système de collecte de Scientrier a augmenté d'environ 18 % en 2022.

## 1.8 Entretien des équipements du réseau



### a) Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Des inspections et des contrôles sont régulièrement réalisées sur le réseau d'assainissement afin d'effectuer un diagnostic de l'état des branchements et des canalisations.

Une inspection télévisée et des essais d'étanchéité sont nécessaires lors du raccordement d'une canalisation neuve afin de vérifier sa mise en œuvre. Lors d'un problème sur une canalisation existante, après curage de celle-ci, on inspecte la canalisation afin de déterminer les raisons du dysfonctionnement avec preuves vidéo. Le diagnostic des réseaux existants permet également d'établir le programme de réhabilitation annuel.

### b) L'entretien du système de collecte

#### Opérations d'entretien sur le réseau

En 2022, des interventions d'hydrocurage et d'entretien ont été réalisées systématiquement sur quelques points noirs du réseau d'assainissement de chaque commune, puis plus ponctuellement sur les points suivants :

- Arthaz : route du Bois Rosset, Route de Rossat, Chemin de l'Ile
- Arbusigny : Chemin de chez Janton, Chemin des Chavannes au Biollay, Route de la Muraz,
- Arenthon : Allée des jardins du château
- Boège : Route de la Vallée, route des Arolles, La Jonchère, Route de la Crosse
- Contamine sur Arve : Rue de l'Industrie, Route d'Annemasse, Route de Lossiege, Impasse des Chenesses
- Fillinges : Route de la Vallée Verte, Chef Lieu, Pont de Fillinges, Route des Voirons, Route de Malan, Route de Juffly, Route de la chance, Route de la Plaine, Route de Soly
- Habère Poche : Les Cimes du Lemman
- La Muraz : Chef Lieu, Route d'Esery
- La Tour : route du Taney
- Marcellaz, Route de Findrol, Route d'Arpigny
- Monnetier Mornex : Chemin de l'Eau Vive, Chemin des Blanchets, Route d'Annemasse, Chemin du Mont Gosse
- Nangy, Route d'Annemasse
- Pers Jussy : Impasse du Four, Route des Charmilles
- Reignier : rue de St Ange, rue de Bellecombe, Route d'Annemasse, Rue de la Ravoire, Route des Rocailles, Route d'Arculinge, Rue de Bersat, Rue des Ecoles
- St Jeoire : Avenue des Colombières
- Scientrier : Route de Porte d'en Bas, Chef Lieu, Route de l'Eglise
- Villard : Route des Alpes du Léman
- Viuz en Sallaz / Peillonex : Marais du Thy

En 2022, le linéaire total de réseau hydrocuré s'élève à 9.4 km et se décompose de la manière suivante :

- Secteur Thy Risse Vallée Verte : curage + ITV sur environ 4 km
- Secteur Bellecombe : curage + ITV sur environ 5.4 km

Sur un collecteur bouché, une intervention immédiate est déclenchée avec la mise en oeuvre du matériel nécessaire en rapport au problème à traiter. Si cela est dû à une casse, la réparation est faite immédiatement.

### c) Les postes de refoulement

Sur l'ensemble du réseau d'assainissement du Syndicat, il existe actuellement 51 postes de refoulement dont 50 postes dans le système de collecte de Scientrier.

Les postes sont visités mensuellement et une campagne de nettoyage annuelle avec 1, 2 ou 3 interventions par poste, est actuellement en place.

En 2022, l'ensemble des 51 postes de relevage ont été nettoyés dans le cadre l'entretien préventif annuel qui a été mis en place (le tableau ci-après présente le détail des interventions réalisées).

Au total, 79 opérations de curage ont été réalisées et 4 pompes ont dû être remplacées.

COMMUNE	N°	NOM	Curages 2022		2022
ARBUSIGNY	1	CRET VOLANT			20/10/2022
	2	LE SOUGET			01/12/2022
	3	GAL			20/10/2022
ARENTHON	4	ARENTHON			19/10/2022
ARTHAZ PND	5	LA CHAPELLE			19/10/2022
	6	LA CHAPELLE 2			19/10/2022
	7	NANT			19/10/2022
	8	TRUAZ		28/07/2022	01/12/2022
FILLINGES	9	CHEZ BOSSON	03/03/2022		20/10/2022
	10	JACOB			20/10/2022
	11	ZONZIER			20/10/2022
	12	LA SAVIERE			20/10/2022
	13	PONT DE FILLINGES	02/03/2022		20/10/2022
	14	SOUS MALAN PR		09/09/2022	20/10/2022
		SOUS MALAN Dessableur			20/10/2022
LA MURAZ	15	LA CROISSETTE			19/10/2022
MONNETIER - MORNEX	16	LES BOUEDES			19/10/2022
	17	MONNETIER EGLISE			19/10/2022
	18	MORNEX GARE			19/10/2022
NANGY	19	ATMB			19/10/2022
	20	BORINGES	02/03/2022	02/08/2022	19/10/2022
	21	CONTAMINE	02/03/2022	02/08/2022	01/12/2022
	22	VERDANNET			26/10/2022
	23	HOPITAL	02/03/2022	02/08/2022	26/10/2022
PERS - JUSSY	24	CHEVRIER			26/10/2022
	25	JUSSY	01/03/2022	27/09/2022	18/10/2022
	26	LA BEGAUDIERE			25/10/2022
	27	VURET			25/10/2022
REIGNIER	28	CRY		20/10/2022	09/09/2022
	29	FORON	01/03/2022	19/10/2022	27/09/2022
	30	L'ECULAZ	02/03/2022		18/10/2022
	31	LES FAVULES			20/10/2022
	32	MERAN	01/03/2022		18/10/2022
	33	MOIRON	01/03/2022	18/05/2022	28/07/2022
	34	RAMBOEX		18/10/2022	27/09/2022
	35	PONT DU LOUP			17/02/2022
				20/10/2022	
SCIENTRIER	36	VIAISON	01/03/2022	19/10/2022	27/09/2022
	37	SCIENTRIER EGLISE		27/09/2022	19/10/2022
	38	SCIENTRIER ZA	02/03/2022		20/10/2022
PEILLONNEX	39	PR STEP	03/03/2022	02/11/2022	27/09/2022
	40	ENTREE STEP	03/03/2022		28/09/2021
	41	BIOLLUZ	03/03/2022	02/08/2022	25/10/2022
BOEGE	42	PR LA CROSSE			18/10/2022
	43	PR MARGOTTES			18/10/2022
BOGEVE	44	BOGEVE			20/10/2022
ST ANDRE BOEGE	45	ST ANDRE			18/10/2022
HABERE LULLIN	46	PR HABERE LULLIN step			
VILLARD	47	PR BURDIGMIN step	07/07/2022	06/09/2022	
HABERE POCHE	48	CHEZ PACCOT			18/10/2022
	49	PR STEP			
CONTAMINE	50	PR VALLEE VERTE			01/12/2022
					29/12/22 Renouvellement variateurs
TOTAL :			79		

d) Points de déversement

Le temps de déversement est enregistré par la télégestion. Les volumes et flux sont estimés à partir des charges théoriques en amont des postes avec les ratios suivants pour 1 équivalent-habitant (EH).

Pour rappel, un EH correspond à un rejet moyen journalier de 150 l / jour d'effluent présentant une charge de :

- 60 g DBO5
- 135 g DCO
- 90 g MES

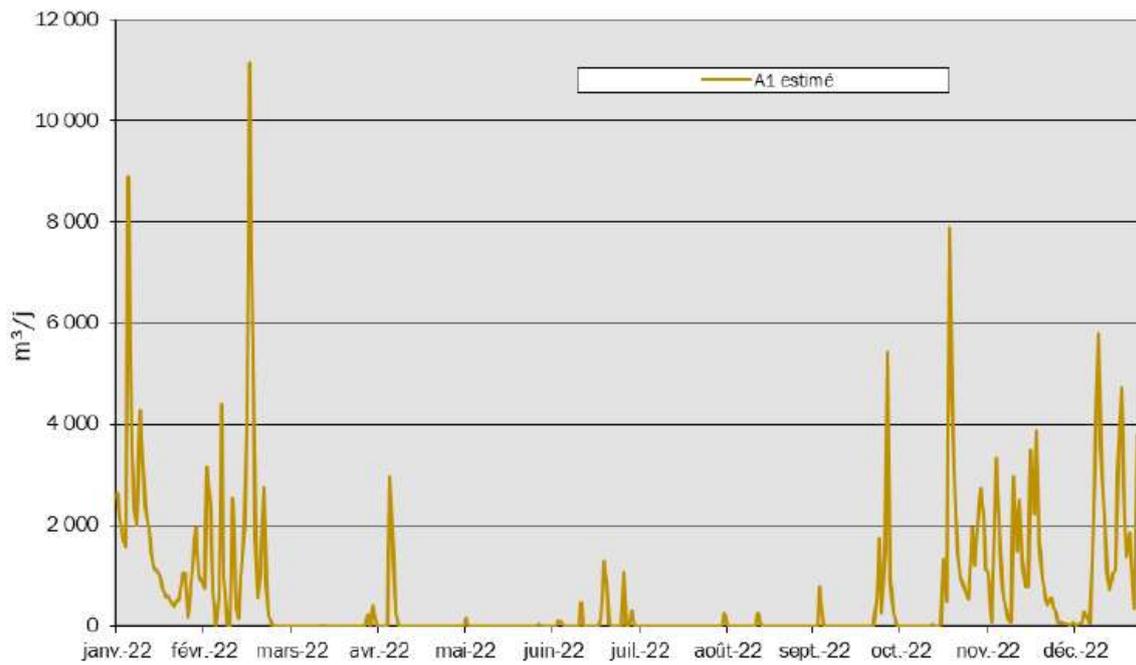
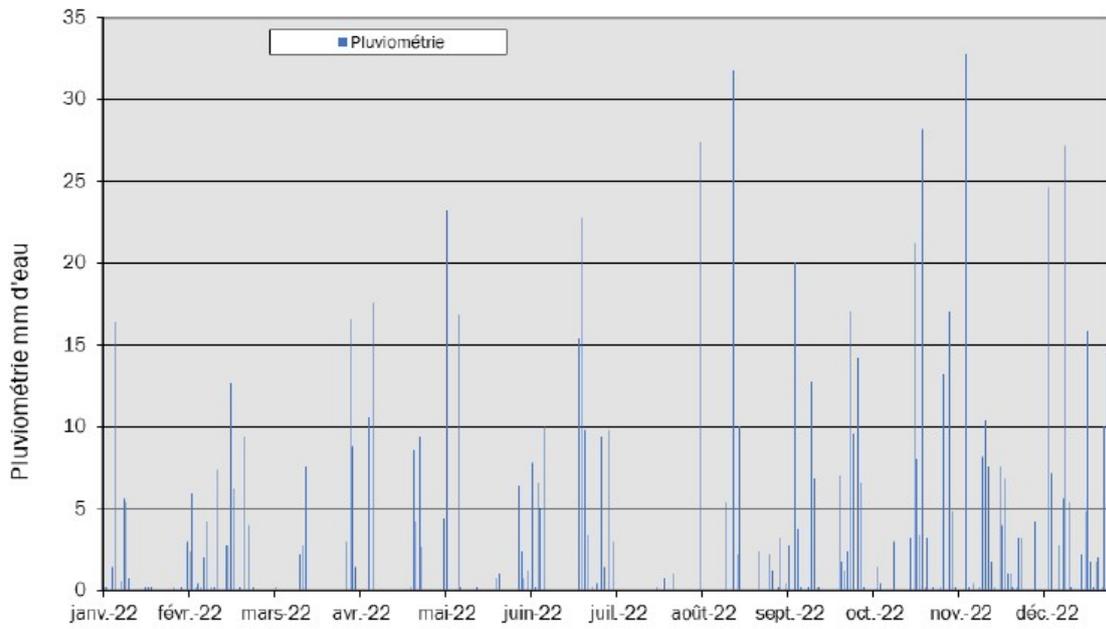
Type de point	Nom	Commune	DBO5 flux collecté [kg/j]	Autorisation Déclaration	Milieu récepteur	Autosurveillance
DO	DO Marais des Tattes	VIUZEN-SALLAZ	165	Déclaration	Le Thy	Estimation des débits
DO IC 101	LE PRE DU MOULIN	PEILLONNEX	105	Déclaration	Le Thy	Estimation des débits (prescription locale)
TP PR	PEILLONNEX	PEILLONNEX	524	Déclaration	Le Foron	Estimation des débits
DO SR2	PEILLONNEX	PEILLONNEX	524	Déclaration	Le Foron	Estimation des débits
TP PR	CONTAMINE	NANGY	884	Autorisation	L'Arve	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)
TP PR	VIAISON	REIGNIER	159	Déclaration	Le Viaison	Estimation des débits
TP PR	MOIRON	REIGNIER	192	Déclaration	Le Moiron	Estimation des débits
TP PR	FORON	REGNIER	234	Déclaration	Le Foron	Estimation des débits
TP PR	HABERE POCHE	HABERE POCHE	240	Déclaration	La Menoge	Estimation des débits
TP PR	VILLARD	VILLARD	387	Déclaration	La Menoge	Estimation des débits
TP PR	SAINT ANDRE DE BOÈGE	ST ANDRE DE BOÈGE	650	Autorisation	La Menoge	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)
TP PR	PONT DE FILLINGES	FILLINGES	650	Autorisation	La Menoge	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)
TP PR	ARVE	NANGY	650	Autorisation	L'Arve	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)

Le raccordement du collecteur de la Vallée Verte a fait évoluer le nombre de points de déversement en fin d'année 2022 avec la mise en service de postes d'Habère Poche, de Villard, de St André de Boège, de Pont de Fillinges et d'Arve.

Le système de collecte comportait jusque-là 7 postes de relevage avec trop-plein dont la charge est comprise entre 120 et 600 kgDBO5/j ainsi qu'un poste supplémentaire de 105 kg de DBO5/j faisant l'objet d'un suivi.

Pour information, le DO du Marais des Tattes a été condamné en 2022 car il ne fonctionnait pas correctement et permettait ponctuellement au ruisseau des Tattes de se déverser dans le collecteur. D'autre part, une étude est en cours pour vérifier le flux de pollution transitant par le poste PR St André de Boège car il semble avoir été majoré et il est en réalité inférieur à 600 kg/j de DBO5. Des fiches explicatives et correctives seront transmises dans les meilleurs à la DDT pour mettre à jour ces points de déversement.

## Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte



Sites sous surveillances (> à 120kg de DBO5 par jour)

Les périodes de déversement sont liées aux périodes de nappes haute et de pluviométrie élevée.

Tableau récapitulatif des charges déversées sur l'année 2022

Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nbre jours	Volume (m <sup>3</sup> )	MES (kg)	DCO (kg)	Nbre jours	Volume (m <sup>3</sup> )	MES (kg)	DCO (kg)
Poste de Viaisson	3	1,6	0	0	6	11	4	7
Poste de Moiron	2	71	42	56	5	1 032	620	825
Poste de Foron	2	42	24	33	10	1 138	680	905
Poste de Contamine	5	2 363	1 329	1 865	20	11 314	6 805	9 042
DO Intercommunal Marais des Tattes	1	1	0	0	0	0	0	0
DO Intercommunal Le Pre du Moulin	0	0	0	0	1	4	2	3
TP PR PEILLONNEX	34	27 906	16 794	22 316	99	96 018	57 795	76 782
SR2 PEILLONNEX	37	18 535	11 149	14 813	67	72 381	43 573	57 880
Totaux	60	48 920	29 338	39 083	119	181 897	109 479	145 444

Il y a eu 60 jours de déversements en temps sec qui ont été mesurés en 2022 (137 en 2021).

Les déversements mesurés au point A1 représentent 6,9 % du volume moyen produit par le système d'assainissement de 2018 à 2022.

**Le système de collecte est donc considéré comme non conforme au titre de l'année 2022 en temps sec et en temps de pluie.**

Au-delà des travaux de mise en séparatif, des enquêtes sur le réseau sont actuellement en cours et des travaux sont programmés tous les ans pour améliorer la situation mais c'est une démarche longue dont les résultats sont perceptibles à court et moyen terme. Depuis 2021, le SRB a engagé une étude diagnostique de son réseau d'assainissement collectif des eaux usées. L'objectif principal est l'élaboration d'un programme hiérarchisé de travaux d'élimination des eaux claires parasites.

## 1.9 Faits marquants du service



En 2022, différents évènements sont à noter :

### SECTEUR THY :

- Finalisation curage + ITV du collecteur structurel du Thy (Ville-En-Sallaz/Peillonex/La Tour). Environ 3000 ml.
- Une réparation importante : changement d'un regard sur le collecteur structurel du Thy (marais des Tattes). Diminution importante des apports d'ECP (environ 200 m<sup>3</sup>/j)
- Création d'une piste d'accès (déboisement) pour l'entretien et le suivi du collecteur du Thy. Secteur des Moulins à Peillonex.
- Viuz en Sallaz – Mise en séparatif de l'Avenue de Savoie finalisée – raccordement de 3 immeubles sur le nouveau collecteur – CAP DEVELOPPEMENT
- La Tour - Réparation d'un collecteur amiante ciment dans la ZA des Taney
- La Tour – Condamnation de l'ancien DO (écoulement d'ECP continu)

## **SECTEUR VALLEE-VERTE :**

- Habère-Poche : Finalisation du marché réhabilitation (élimination ECP) – Etanchement de 70 regards + Reprise structurel de 19 regards + 3 réparations ciblées en ouverture de tranchée
- Habère-Poche : Diagnostic du centre de vacances « Les Cimes du Lemman » apport très important d’ECP localisé. Travaux prévus en 2023
- Villard : Raccordement des eaux usées du chef-lieu sur le collecteur d’assainissement (suppression d’une importante pollution)
- Boège – Dévoiement + abandon d’un ancien collecteur – rue du Collège travaux Haute Savoie

## **SECTEUR RISSE :**

- Onnion : Finalisation des travaux de réhabilitation des réseaux (chemisage 420 ml, étanchement de 36 regards, reprise structurelle de 34 regards, pose de 11 manchettes, 10 réparations ciblées en tranchée ouverte) - Marché élimination ECP
- Onnion : Réparation d’une casse importante sur un collecteur amiante – route des Chenevières
- Onnion : Diagnostic lotissement des Chalets des Brasses (lutte contre les ECP)
- St-Jeoire : Réhabilitation du PR de Pouilly (mise en sécurité)
- Mégevette : Dévoiement collecteur EU – ZAE de Mégevette (amont STEP)
- Mégevette : Curage + ITV d’un collecteur situé en zone humide – Infiltration localisé
- Mégevette : Campagne de travaux multiples pour diminution des ECP (Berthaud TP)

## **SECTEUR BELLECOMBE :**

- Mises en charge du collecteur de Bellecombe à Reignier:
  - 14/03/2022 : Rue des Lavandières
  - 24/10/2022 : Route d’Arthaz
  - 30/11/2022 : Rue de St Ange
  - 15/12/2022 : Rue de la Ravoire + Route d’Arthaz
- Pers Jussy : Réparation d’une casse située route du Biollay d’en Bas (Sinistre avec BETECH)
- La Muraz : Identification d’arrivées d’eaux parasites dans collecteur EU au niveau du Centre Bourg de La Muraz (Investigation en cours sur Pluvial) – Lutte ECP
- Mise en place de 2 sondes de mesure (Antenne de Reignier secteur Turnier / Antenne Monnetier Route du Salève)
- Reignier Esery : Travaux de mise en séparatif dans la Grande rue et la rue de la Gare
- Arbusigny : Travaux de réhabilitation et mise en place de deux installations d’assainissement semi-collectif Biollay (100EH) et Chavanne (200EH)

De 2018 à 2022, le SRB a lancé une vaste campagne de travaux pour réaliser un collecteur d’assainissement d’Habère-Poche jusqu’à Scientrier et raccorder les communes de la Vallée Verte à la Step de Bellecombe (SCIENTRIER) dont la capacité de traitement a été portée à 81 000 Eh. Ce collecteur de la Vallée Verte a permis d’abandonner les steps non conformes.

Ce projet se caractérise en quelques chiffres par :

- le linéaire : 21 km de réseau d’assainissement (5 km de refoulement et 16 km de gravitaire)



## Manuel d'Autosurveillance

Le Manuel d'Autosurveillance est en cours de finalisation avec la mise à jour des nouveaux équipements de la step de Bellecombe et les modifications du système de collecte de Scientrier avec l'intégration du collecteur de la Vallée Verte. Le Manuel sera transmis aux services concernés au printemps 2023.

### *1.10 Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte*



#### **Points forts**

- Le service assainissement réalise des contrôles de branchements systématiques, avec suivi et obligation de mise en conformité sous peine de pénalité sur redevance assainissement,
- L'entretien du système de collecte
- Réseau principalement séparatif,
- Adhésion au programme Arve Pure 2018 et réalisation de diagnostics entreprises.

#### **Points sensibles**

#### **Dysfonctionnements**

- Quelques tronçons unitaires toujours en fonctionnement,
- Ponctuellement, débordements d'eaux usées dans les habitations lors d'épisodes pluvieux importants.

#### **Programme d'amélioration**

- Réalisation de travaux de réhabilitation,
- Objectif de conventionnement des entreprises éventuellement raccordées dès que possible.

## 1.11 Ouvrages d'épuration des eaux usées



En 2022, le service gérait 9 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU), mais 5 d'entre elles ont été abandonnées en cours d'année. Actuellement 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration d'Habère-Poche  
Code Sandre de la station : 060974140001

<b>Agglomération d'assainissement</b>		<b>Code Sandre :</b> 060000174140		
<b>Nom :</b>	Habère-poche			
<b>Taille en EH (= CBPO) :</b>	1 673 EH			
<b>Station de traitement des eaux usées</b>		<b>Code Sandre :</b> 060974140001		
<b>Nom :</b>	STEP de Habère-Poche			
<b>Lieu d'implantation :</b>	Habère-Poche (Code Insee : 74140)			
<b>Date de mise en eau :</b>	1991			
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Syndicat des Rocailles et Bellecombe			
<b>Capacité nominale :</b>	Organique kg/jour de DBO <sub>5</sub>	Hydraulique m <sup>3</sup> /jour	Q pointe m <sup>3</sup> /heure	Equivalent habitants
Temps sec	189	472		3 150
Temps pluie	189		100	
<b>Volume de référence :</b>	700 m <sup>3</sup> /j			
<b>Charge entrante : (année 2022)</b>	En kg/j DBO <sub>5</sub> :	70,4	En EH :	1 173
<b>File EAU :</b>	Type de traitement :	Biologique		
	Filières de traitement :	Lit Bactérien		
<b>File BOUE :</b>	Type de traitement :	Décantation		
	Filières de traitement :	Epaississement statique gravitaire		
<b>Exploitant :</b>	Syndicat des Rocailles et Bellecombe			
<b>Personne à contacter :</b>	Audrey ROCH - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr			
<b>Milieu récepteur</b>		<b>Code Sandre :</b> FRDR558		
<b>Nom :</b>	La Menoge			
<b>Masse d'eau :</b>	Torrent la Menoge			
<b>Type :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel		Cours d'eau	
	<input type="checkbox"/> Rejet sous lacustre			
<b>Débit d'étiage :</b>	QMNA <sub>5</sub> = 0,50 m <sup>3</sup> /s			

		MES		DCO		DBO <sub>5</sub>		NGL		N-NH <sub>4</sub>		N-NO <sub>2</sub>	N-NO <sub>3</sub>	NTK	PT	
Débit journalier de référence (m <sup>3</sup> /j)		700		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Charge brute de pollution organique (Kg DBO <sub>5</sub> /j)		100,4														
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées	9		9		9				4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	87,6	50,0	73,6	194,3	80,7	71,0			10,0	53,0	0,15	0,18	60,0	17,9	9,0
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	9		9		9				4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	87,6	50,0	73,6	194,3	80,7	71,0			10,0	53,0	0,15	0,18	60,0	17,9	9,0
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		1		7										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	90	85	92	25			90	3,1					
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2				1						1
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	8		9		9				4						
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle														90	1
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		N		N		N				N						N
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		N														

- Le fonctionnement des installations est jugé **non conforme** sur l'année 2022 par rapport à l'arrêté de rejet.

- Le dysfonctionnement du sprinkler, rendu inaccessible du fait de la vétusté du bâtiment, a eu un impact direct tout au long de l'année sur la qualité du traitement.

- Les charges entrantes représentent une pollution moyenne correspondante à 1 173 équivalents habitants (1 202 en 2021). La charge maximale reçue a été de 1 673 EH.

- Les mesures effectuées sur le milieu naturel montrent un déclassement de l'état de la Menoge de « Bon » à « Médiocre » entre l'amont et l'aval du rejet de la STEP le 14 septembre 2022. Aucun déclassement n'a été mesuré lors du bilan du 6 janvier.

- La station d'épuration d'Habère Poche présentait des signes graves de dégradation de son génie civil et de ses équipements.

**Le raccordement des effluents de la commune d'Habère Poche vers la station d'épuration de Scientrier a permis d'arrêter ce site non-conforme. L'installation n'est donc plus exploitée depuis le 14 septembre 2022.**

**STEU N°2 : Station d'épuration d'Habère-lullin**  
Code Sandre de la station : 060974139001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/07/2008	
Commune d'implantation	Habère-Lullin (74139)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	700	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté NM 2005-2	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	la Menoge

**Performances de la STEU d'Habère Lullin**

Débits	Débit moyen/jour temps sec m <sup>3</sup> /j		Débit horaire temps sec m <sup>3</sup> /h		Débit horaire temps de pluie m <sup>3</sup> /h	
	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
Date Bilan						
01-juin-22	119	59,2	20		30	3,50

Pollution Carbonée	DBO <sub>5</sub>			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
01-juin-22	25	9	98,4	125	58	96,4	35	10	98,5

Pollution azotée	N-NH <sub>4</sub>			NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Step	Step	Step
01-juin-22	19,4	17,0	75,6	18,0	80,7

Le fonctionnement des installations est jugé conforme sur l'année 2022 par rapport à l'arrêté de rejet.

**Le raccordement des effluents de la commune d'Habère Lullin vers la station d'épuration de Scientrier a mis à l'arrêt ce site. L'installation n'est donc plus exploitée depuis le 16 septembre 2022.**

**STEU N°3 : Station d'épuration de Burdignin / Villard**

Code Sandre de la station : 060974050001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/12/2008	
Commune d'implantation	Burdignin (74050)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1000	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté NM 2005-1	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	la Menoge

**Performances de la STEU de Burdignin**

Débits	Débit moyen/jour temps sec		Débit horaire temps sec en m³/j		Débit horaire temps de pluie en m³/j	
	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
Date Bilan						
15-juin-22	170	58,2	28	3,50	42	-

Pollution Carbonée	DBO <sub>5</sub>			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
15-juin-22	25	11	97,0	125	69	93,2	35	10	97,1

Pollution azotée	N-NH <sub>4</sub>			NTK		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Step	Step	Step
15-juin-22	19,4	24,4	65,5	71,8	71,8	71,8

Le fonctionnement des installations est jugé non conforme sur l'année 2022 par rapport à l'arrêté de rejet pour le paramètre NH4 (en concentration).

**Le raccordement des effluents des communes de Burdignin et de Villard vers la station d'épuration de Scientrier a mis à l'arrêt ce site. L'installation n'est donc plus exploitée depuis le 6 septembre 2022.**

**STEU N°4 : Station d'épuration de Saint-André-de-Boège**  
(Code Sandre de la station : 060974226001)

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	31/12/2006	
Commune d'implantation	Saint-André-de-Boège (74226)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	630	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté NM 2004-4	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	la Menoge

**Performances de la STEU de St André de Boège**

Débits	Débit moyen/jour temps sec		Débit horaire temps sec		Débit horaire temps de pluie	
	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
Date Bilan						
01-juin-22	86	12,4	10,7	/	-	0,58

Pollution Carbonée	DBO <sub>5</sub>			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
01-juin-22	25	< 2	99,0	125	36	92,7	35	< 4	98,2

Pollution azotée	N-NH <sub>4</sub>		NTK	
	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
Date Bilan	Step	Step	Step	Step
01-juin-22	4,74	92,0	5,85	92,0

Le fonctionnement des installations est jugé conforme sur l'année 2022 par rapport à l'arrêté de rejet.

**Le raccordement des effluents de la commune de StAndré de Boège vers la station d'épuration de Scientrier a mis à l'arrêt ce site. L'installation n'est donc plus exploitée depuis le 30 août 2022.**

**STEU N°5 : Station d'épuration de Boège**  
Code Sandre de la station : 060974037001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/12/1975
Commune d'implantation	Boège (74037)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1233
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015.
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface

**Performances de la STEU de Boège**

Paramètres	Volume m <sup>3</sup>	DBO5 kg	DCO kg	Mes kg	P.Ptotal kg	N.NTK kg
Moyenne 2022	267	105,0	269,4	110,8	2,4	22,6
Capacité Step	300	82	164	123	4,1	17,8

Pollution Carbonée	Demande biologique en oxygène à 5 jours					Demande chimique en oxygène					Matières en suspension					
	Concentration au rejet en mg/l			Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l			Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l			Rendement en %		
	Date Bilan	Norme	Valeur rédhitoire	Step	Norme	Step	Norme	Valeur rédhitoire	Step	Norme	Step	Norme	Valeur rédhitoire	Step	Norme	Step
	04-avr-22	25	50	68	80	76,1	125	250	186	75	53,3	35	85	184	90	42,0
	13-juin-22	25	50	359	80	3,5	125	250	662	75	25,9	35	85	172	90	49,4
	01-sept-22	25	50	24	80	96,4	125	250	107	75	95,8	35	85	45	90	93,8

Les charges à traiter ont représenté au maximum pour l'année 2022, une pollution moyenne correspondante à 1 979 EH, soit 145% de la capacité nominale de la station.

- Le fonctionnement des installations est jugé non conforme sur l'année 2022 par rapport à l'arrêté de rejet (en performance).

- Le suivi de la qualité du Brevon met en évidence, le jour du contrôle de fonctionnement. Un déclassement de son état écologique de « bon », à « médiocre » à l'aval du rejet de la station d'épuration.

**Le raccordement des effluents des communes de Boège et de Saxel vers la station d'épuration de Scientrier a mis à l'arrêt ce site. L'installation n'est donc plus exploitée depuis le 14 septembre 2022.**

**STEU N°6 : Station d'épuration de Cotteret (Onnion)**  
(Code Sandre de la station : 060974205001)

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	31/12/1981	
Commune d'implantation	Onnion (74205)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1600	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté préfectoral n°DDT-2017-575	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Risse

**Performances de la STEU de Cotteret**

Paramètres	Volume m <sup>3</sup>	DBO <sub>5</sub> kg	DCO kg	Mes kg	N.NH <sub>4</sub> kg
Moyenne 2022	127,1	37,0	82,0	44,2	63,1
Capacité Step	460	96	216	112	22,5

Débits	Débit moyen/jour	
	Norme	Mesuré
Date Bilan		
29-mars-22	460	171,3
04-août-22		115,9
19-sept-22		94,1

Pollution Carbonée	DBO <sub>5</sub>				DCO				MES			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step
Date Bilan												
29-mars-22		25		90,8		112		74,0		57		84,2
04-août-22	25	100	85	64,9	125	486	80	43,2	35	280	90	13,3
19-sept-22		7		97,9		47		93,9		22		93,8

Pollution azotée	N-NH <sub>4</sub>				NTK			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Step	
29-mars-22		50,7				40	53,4	17,5
04-août-22	12,4	68,4	60				92,5	-1,2
19-sept-22	12,4	32,9					34,1	61,9

- Charge entrante moyenne mesurée sur les trois bilans : 616 EH.

**L'ensemble des bilans réalisés présentent au moins un paramètre non conforme en concentration et en rendement. Le fonctionnement des installations est jugé non conforme sur l'année 2022 par rapport à l'arrêté de rejet.**

- Le suivi de la qualité chimique du Risse montre un déclassement de « Bon » à « moyen » entre l'amont et l'aval du rejet.

Le SRB a prévu de raccorder l'unité d'assainissement d'Onnion-Cotteret sur le réseau de Saint-Jeoire. Le SYDEVAL (anciennement SIVOM de la Région de Cluses) a donné son accord pour le raccordement de la commune d'Onnion sur la station d'épuration de Marignier. Pour rappel, celle-ci reçoit déjà les effluents d'une partie du périmètre d'exercice du SRB (commune de Saint-Jeoire et une partie de la commune de la Tour).

Suite à ces travaux d'interconnexion, le SRB pourra abandonner la station d'épuration de Cotteret qui est devenue obsolète.

**STEU N°7 : Station d'épuration de Onnion-Jorat**  
Code Sandre de la station : 060974205002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Filtres Plantés
Date de mise en service	31/12/2006
Commune d'implantation	Onnion (74205)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	300
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté NM 2003-18
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Le Risse

**Performances de la STEU de Jorat**

Paramètres	Volume m <sup>3</sup>	DBO5 kg	DCO kg	Mes kg	N.NH <sub>4</sub> kg
Moyenne 22	11,6	5,0	10,0	6,0	75,6
Minimum 22	10,9	4,2	6,4	5,0	75,2
Maximum 22	12,3	5,8	13,6	6,9	75,9
<b>Capacité Step</b>	<b>45</b>	<b>18</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>4</b>

Débits	Débit moyen/jour temps sec m <sup>3</sup> /j		Débit horaire temps sec m <sup>3</sup> /h		Débit horaire temps de pluie m <sup>3</sup> /h	
	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
29-mars-22	45	10,9	7,5		-	0,95
13-oct-22		12,3				0,92

Pollution Carbonée	DBO <sub>5</sub>			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
29-mars-22	25	<2	99,5	125	17	97,1	35	<4	99,1
13-oct-22	25	<2	99,6	125	17	98,5	35	<4	99,3

Pollution azotée	N-NH <sub>4</sub>			NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Step	Step
29-mars-22		<0,50	99,3	<0,50	99,5
13-oct-22	12,4	<0,50	99,3	<0,50	99,5

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 83 EH.

**L'ensemble des bilans réalisés sont conformes aux prescriptions de l'arrêté de rejet concernant la pollution carbonée, et azotée.**

**STEU N°8 : Station d'épuration de Mégevette**  
Code Sandre de la station : 060974174001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boues activées faible charge à aération prolongée de type Sequency Batch Reactor (SBR)
Date de mise en service	01/11/2016
Commune d'implantation	Mégevette (74174)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	650
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté préfectoral n°2014086-0027
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Le Risse

## Performances de la STEU de Mégevette

Paramètres	Volume m <sup>3</sup>	DBO <sub>5</sub> kg	DCO kg	Mes kg	N.NH <sub>4</sub> kg	PT kg
Moyenne 22	22,7	9,4	22,4	10,0	1,2	0,22
<b>Capacité Step</b>	<b>130</b>	<b>39</b>	<b>86,4</b>	<b>54</b>	<b>6</b>	<b>1,8</b>

Débits	Débit moyen/jour	
Date Bilan	Norme	Mesuré
07-févr-22	130	26,4
13-juin-22		26,1
02-août-22		15,6

Pollution Carbonée	DBO <sub>5</sub>				DCO				MES			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step
07-févr-22	25	3	92	97,9	125	16	83	94,7	35	6	90	95,5
13-juin-22		2		99,6		23		98,3		4		99,3
02-août-22		2		99,7		28		98,1		4		99,4

Pollution azotée	N-NH <sub>4</sub>				NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Norme	Step	Step	Step
07-févr-22	14	0,83	64	94,7	2,04	92,0
13-juin-22		0,50		99,4	1,12	99,0
02-août-22		0,50		99,2	1,72	98,2

Pollution phosphorée	Phosphore total			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
	Norme	Step	Norme	Step
07-févr-22	10	3,42	32	2,8
13-juin-22		5,51		59,5
02-août-22		0,54		96,5
Moyenne 2022		3,16		63,7

- Charge entrante moyenne mesurée sur les trois bilans : 156 EH.

L'ensemble des bilans réalisés sont conformes aux prescriptions de l'arrêté de rejet concernant la pollution carbonée, azotée et phosphorée.

Le Risse reste classé en bon état écologique entre l'amont et l'aval du rejet de la station d'épuration.

**STEU N°9 : Station d'épuration de Scientrier**  
Code Sandre de la station : 060974220001

<b>Agglomération d'assainissement</b>		<b>Code Sandre :</b> 060174220 0001	
Nom :	Syndicat des Rocailles et de Bellecombe		
Taille en EH 2022 (= CBPO) :	69 795 EH		
<b>Système de collecte</b>		<b>Code Sandre :</b> 060874220 0001	
Nom :	Réseau d'assainissement de SCIENTRIER		
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> Unitaire <input checked="" type="checkbox"/> Séparatif    % Unitaire    100 % Séparatif		
Industries raccordées :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Exploitant :	REGIE		
Personne à contacter :	Audrey ROCH - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr		
<b>Station de traitement des eaux usées</b>		<b>Code Sandre :</b> 060974220 0001	
Nom :	STEP DE SCIENTRIER		
Lieu d'implantation :	Scientrier (Code Insee : 74220) / Lieu dit « Delu »		
Date de mise en eau :	1979		
Maître d'ouvrage :	Syndicat des Rocailles et Bellecombe		
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO <sub>5</sub>	Hydraulique m <sup>3</sup> /jour	Q pointe m <sup>3</sup> /heure
	Temps sec	4 880	9 750
	Temps pluie	4 880	20 000
			Equivalent habitants
			850
			81 333
Volume de référence :	9 300 m <sup>3</sup> /j		
Charge entrante : (année 2022)	En kg/j DBO <sub>5</sub> :	2 524	En EH :
			42 060
File EAU :	Type de traitement :	Biologie	
	Filières de traitement :	Boue activée très faible charge	
File BOUE :	Type de traitement :	Déshydratation	
	Filières de traitement :	Digestion et séchage solaire	
Exploitant :	Syndicat des Rocailles et Bellecombe		
Personne à contacter :	Audrey ROCH - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr		
<b>Milieu récepteur</b>		<b>Code Sandre :</b> FRDR555b	
Nom :	L'Arve		
Masse d'eau :	L'Arve en aval de Bonneville		
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel		Cours d'eau
	<input type="checkbox"/> Rejet sous lacustre		
Débit d'étiage :	20 m <sup>3</sup> /s		

L'année 2022 est marquée par l'agrandissement de la station d'épuration avec la mise en route des nouveaux équipements de traitement à partir du mois de juin. Le démarrage s'est effectué par étapes jusqu'à la réception finale du 13 décembre 2022. Cette date marque le début de l'application du nouvel arrêté de rejet (n°DDT-2021-1186).

Parallèlement, le raccordement du nouveau collecteur de la Vallée Verte a eu lieu en septembre 2022. La fréquence de contrôle a été doublée dès le mois de juin pour suivre l'évolution du fonctionnement de l'installation.

## Conditions particulières, valeurs et niveaux de performance de la station d'épuration pris en compte

Débits pris en compte pour la population raccordée (81 333 EH)

	Unité	Débits
Débit de pointe temps pluie	m <sup>3</sup> /h	1 000
Débit de pointe temps sec	m <sup>3</sup> /h	850
Débit nominal temps sec	m <sup>3</sup> /j	9 750
Débit nominal temps pluie	m <sup>3</sup> /j	20 000
<b>Débit de référence</b>	<b>m<sup>3</sup>/j</b>	<b>percentile 95 des débits entrants dans la station d'épuration</b>

Tant que le débit de référence de la station de traitement des eaux usées n'est pas dépassé (conditions normales d'exploitation), les eaux acheminées à celui-ci doivent être traitées en respectant les valeurs limites de rejet (tableau suivant).

Concernant les valeurs limite de rejet (Arrêté préfectoral N° DDT-2021-1186 du 24/08/2021) , le système doit être conçu pour assurer le traitement des effluents en respectant les valeurs limites en concentration **ou** en rendement figurant dans le tableau suivant :

Concentrations **ou** rendements épuratoires minimaux à atteindre

Paramètre	Concentration maximale (mg/l) en moyenne journalière	Rendement minimale (%) en moyenne
DBO5	25	80
DCO	125	75
MES	35	90
NH4 <sup>(**)</sup>	15	
PT <sup>(*)</sup>	7	30

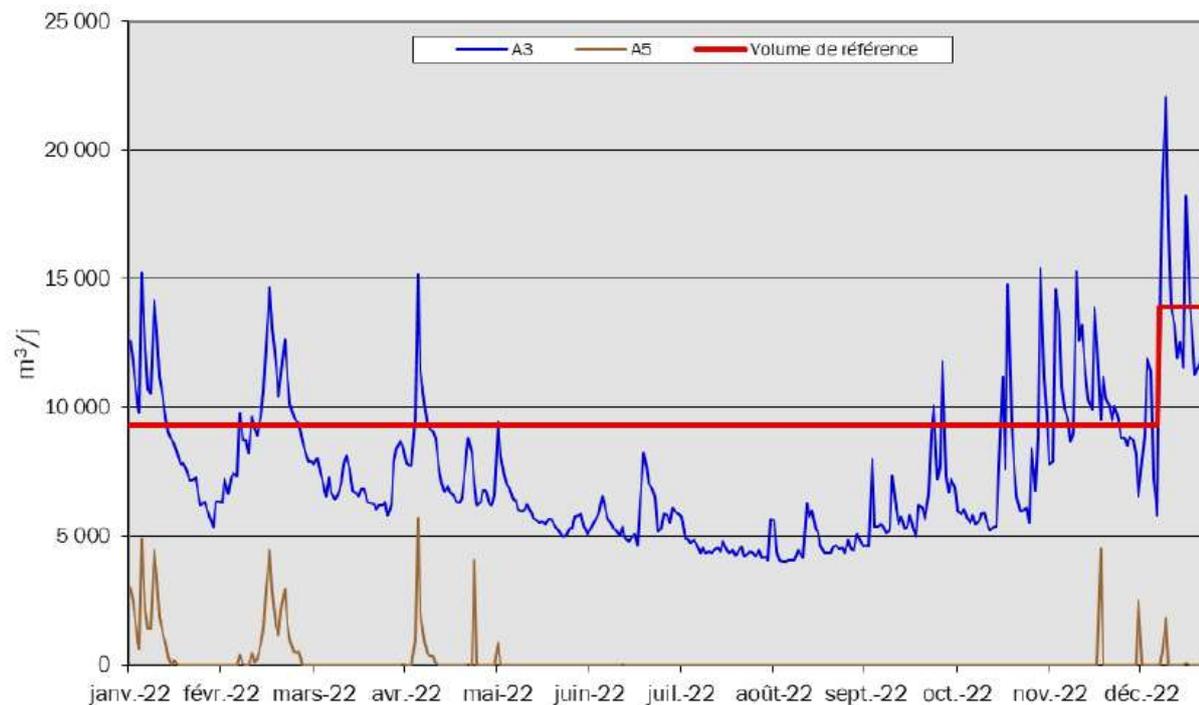
(\*) exception pour ce paramètre : évaluation en moyenne annuelle.

(\*\*) valeurs à respecter pour une température de l'effluent au sein du biologique supérieure à 12°C. Pour une température inférieure ou égale, la concentration moyenne journalière doit être inférieure ou égale à 20 mg/l NKJ.

Le débit de référence applicable à partir du 13 décembre a été recalculé à partir du percentile 95 des débits entrants des années 2017 à 2021, soit un résultat de **13 915 m<sup>3</sup>/j**. Avant cette date, le débit de référence applicable était de 9 300 m<sup>3</sup>/j.

### 1.11.1 Volume entrant dans le système de traitement

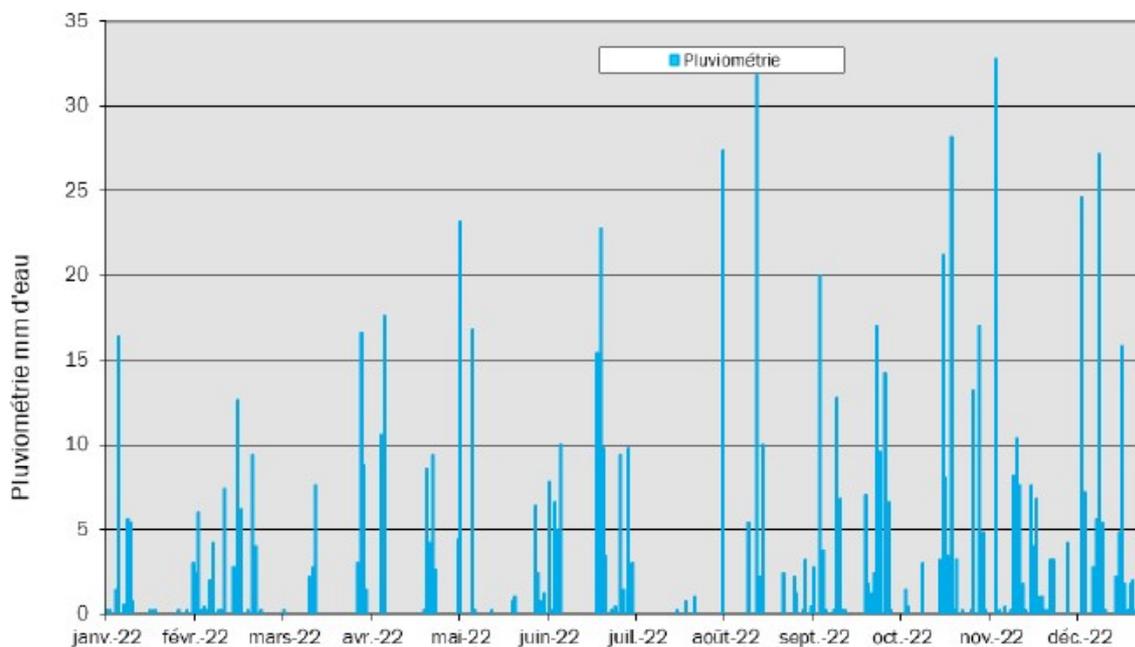
Volumes journaliers A3 et Volume de référence



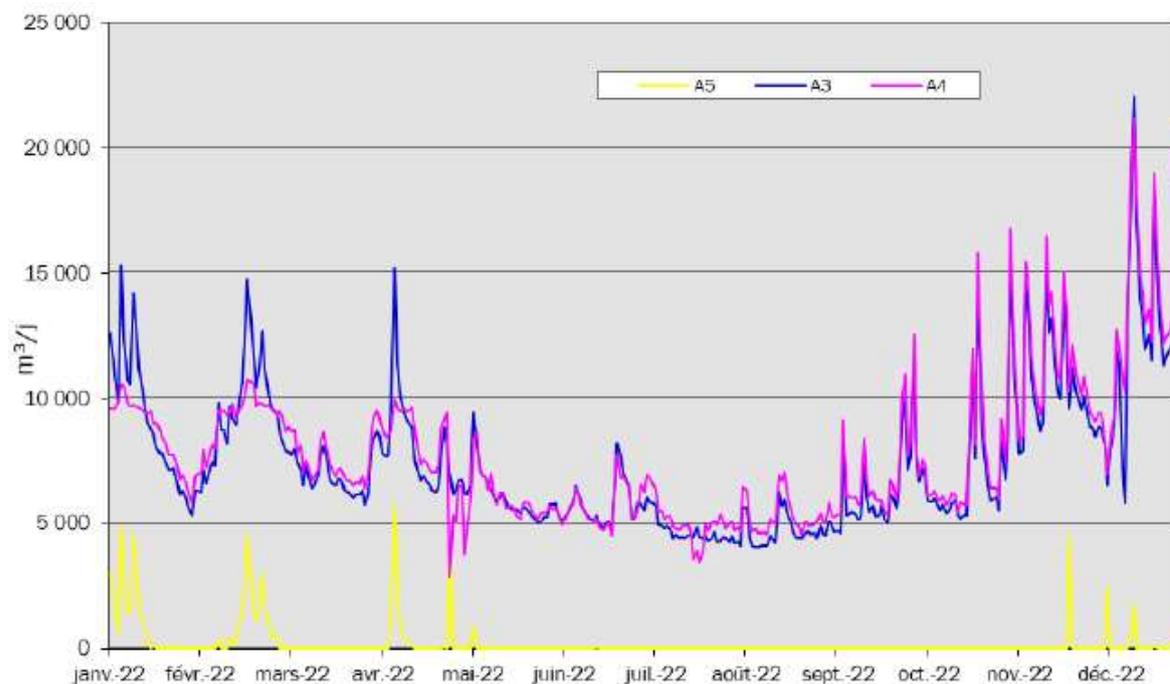
- 65 jours de dépassements du volume de référence ont eu lieu. La modification du volume de référence en cours d'année est liée au démarrage de la nouvelle file de traitement.

On note 62 jours de by-pass au point A5 en 2022 (143 jours de by-pass en 2021).

Il faut noter que le démarrage de la nouvelle installation de traitement a permis de réduire les volumes (et charges) déversés.

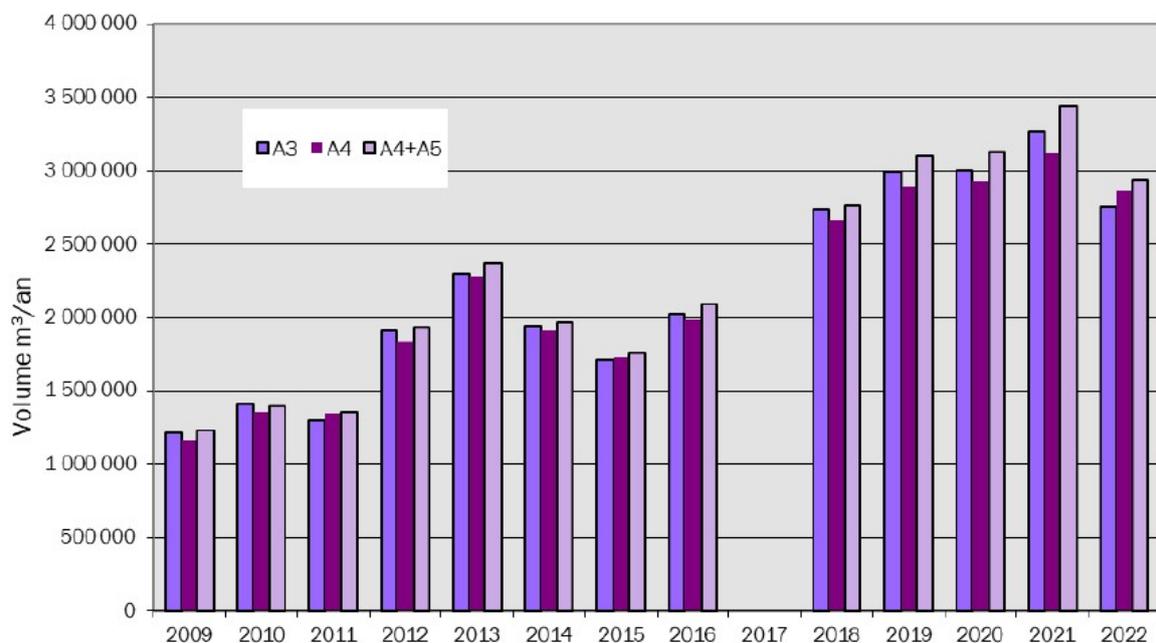


## Volumes entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées



## Volumes mensuels à traiter

Mois	Pluviométrie mm d'eau	A5 : Volume by-passé m <sup>3</sup>	A3 : Volume à traiter m <sup>3</sup>	A4 : Volume épuré m <sup>3</sup>
	Cumul mensuel	Volume mensuel	Volume mensuel	Volume mensuel
Janvier	35	30 051	280 553	266 720
Février	61	25 794	270 654	260 470
Mars	32	0	216 405	233 110
Avril	63	15 225	244 264	244 879
Mai	53	861	189 457	186 111
Juin	95	52	172 814	168 980
Juillet	16	0	147 665	160 090
Août	83	0	144 006	162 479
Septembre	90	0	175 330	194 456
Octobre	94	0	215 678	230 747
Novembre	124	4 559	321 864	346 414
Décembre	131	6 138	377 629	404 299
<b>TOTAL</b>	<b>877</b>	<b>82 680</b>	<b>2 756 319</b>	<b>2 858 755</b>
Min	16	0	144 006	160 090
Max	131	30 051	377 629	404 299
Moyenne	73	6 890	229 693	238 230

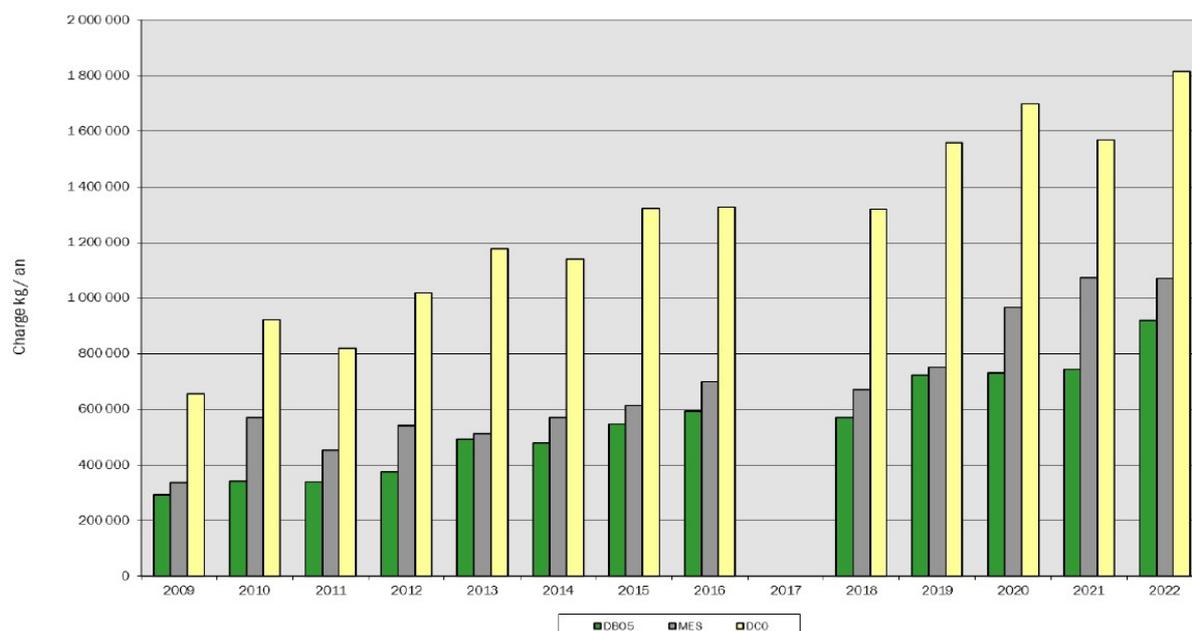


La faible pluviométrie de l'année 2022, ainsi que les résultats des actions de lutte contre les eaux parasites ont induit une diminution des volumes d'eaux usées à traiter malgré le raccordement en septembre d'une nouvelle branche de réseau.

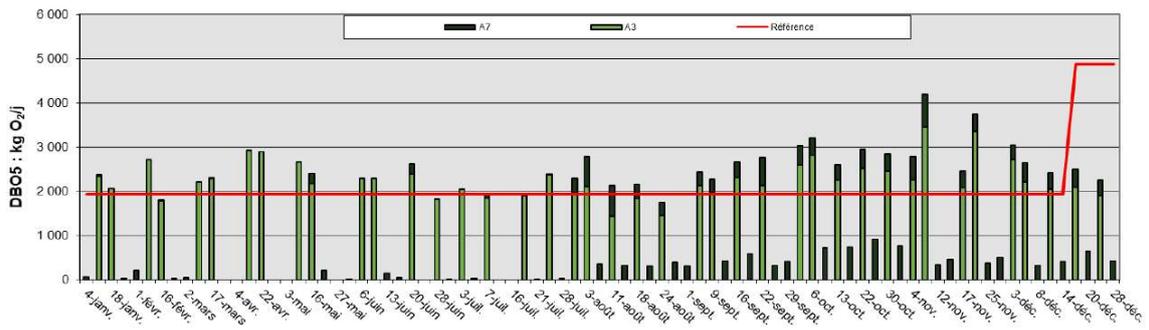
Année	Volume Entrée traité	Volume Sortie épuré
2021	3 265 756	3 116 375
2022	2 756 319	2 858 755

### 1.11.2 La pollution entrant dans le système de traitement

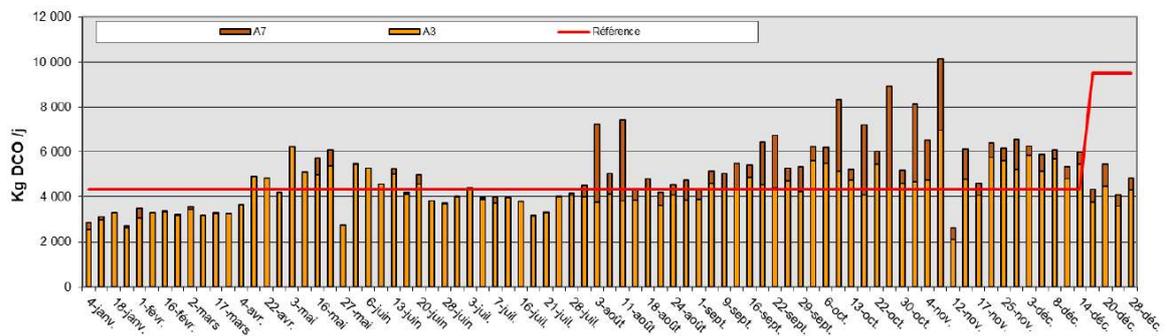
Charges annuelles en DBO5 – MES – DCO



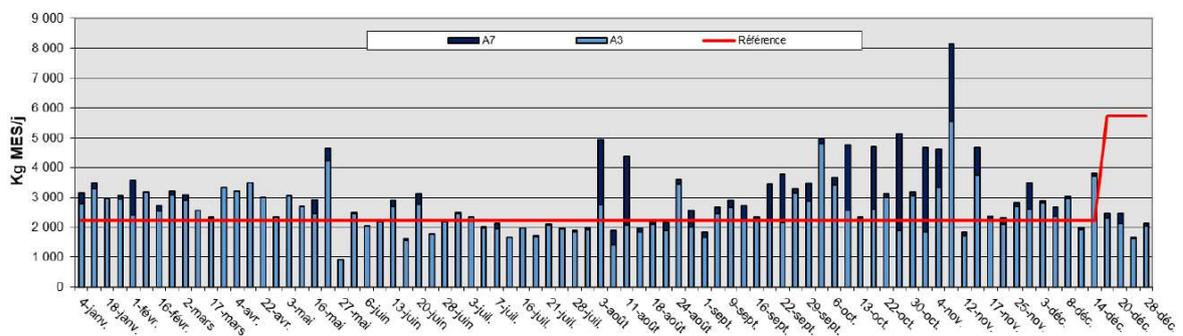
### Charges journalières à traiter en DBO5 : jours de bilan 2022



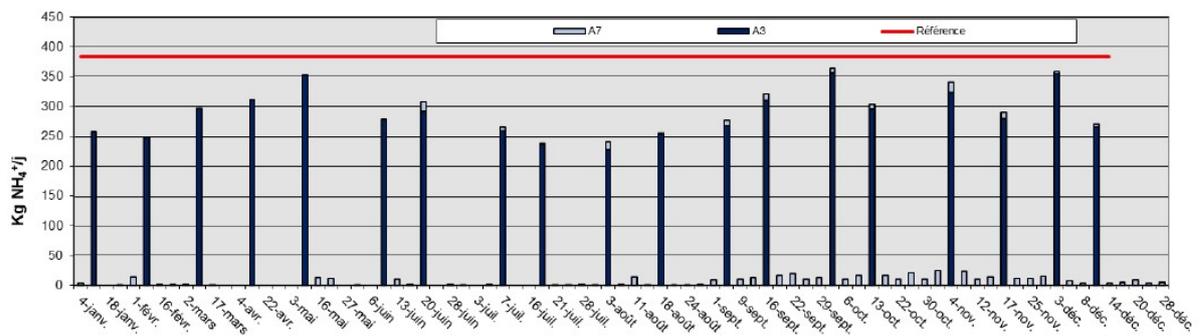
### Charges journalières à traiter en DCO : jours de bilan 2022



### Charges journalières à traiter en MES : jours de bilan 2022

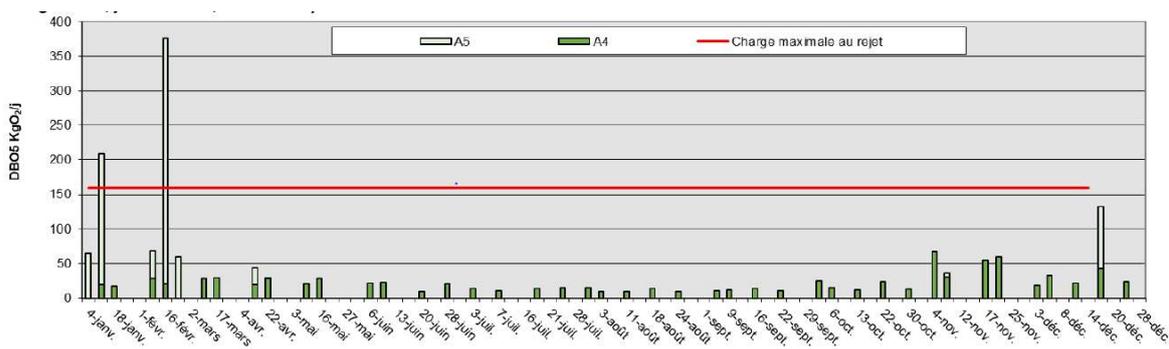


### Charges journalières à traiter en N-NH4 : jours de bilan 2022

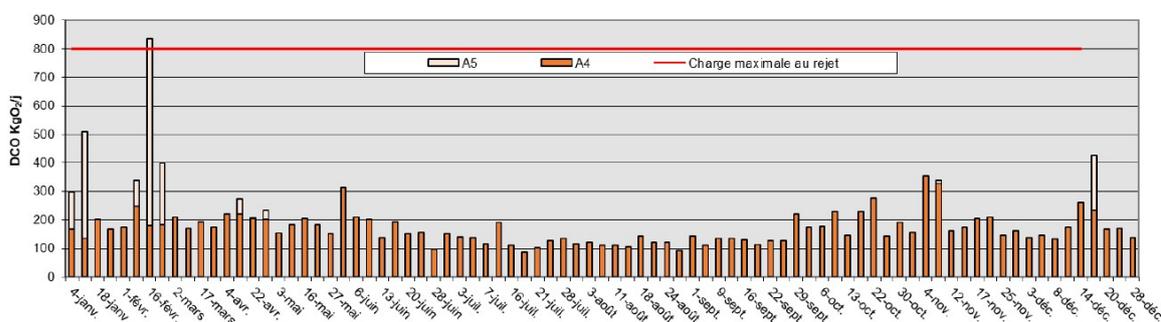


### 1.11.3 La pollution sortant du système de traitement

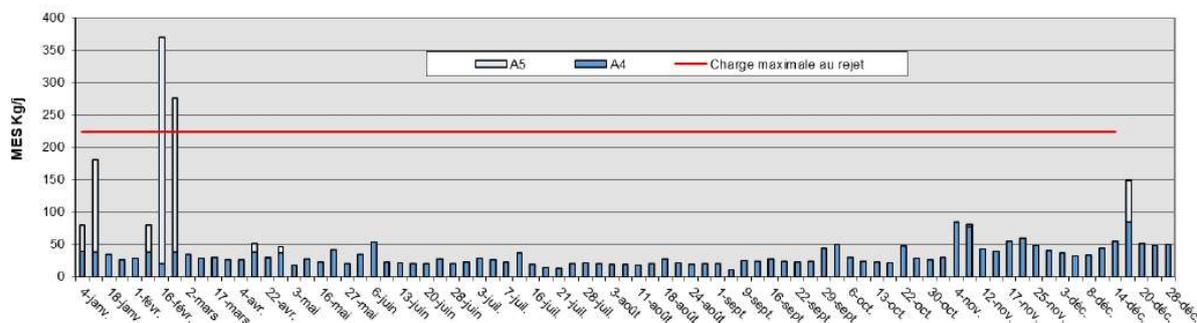
Charges DBO5, sortant du système : jours de bilan 2022



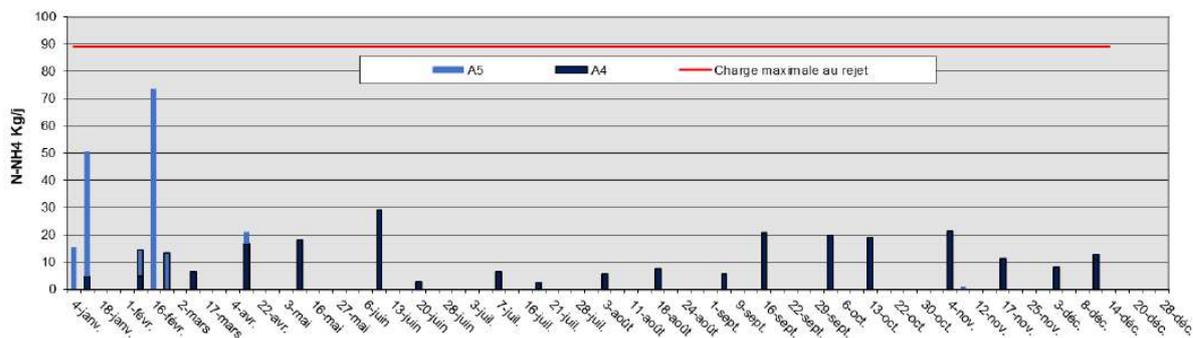
Charges DCO, sortant du système : jours de bilan 2022



Charges MES, sortant du système : jours de bilan 2022



Charges N-NH4, sortant du système : jours de bilan 2022



Pour les mesures de concentration, il y a eu en 2022 :

- 1 dépassement de valeur limite en DBO5 le 16 février sans toutefois dépasser la concentration rédhibitoire.
- L'ensemble des mesures sont respectées pour les paramètres MES, DCO et NH4.

Concernant les concentrations, ainsi que les rendements, le bilan du 16 février montre des valeurs inférieures aux limites minimales imposées pour les paramètres MES et DBO5. Ce bilan a été réalisé « hors condition normale de fonctionnement » avec un dépassement du débit de référence.

		MES			DCO			DBO <sub>5</sub>			NGL	NTK	N-NH <sub>4</sub>			N-NO <sub>2</sub>	N-NO <sub>3</sub>	PT			
Débit journalier de référence (m <sup>3</sup> /j)		13 915																			
Charge brute de pollution organique (Kg DBO <sub>5</sub> /j)		4 188																			
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	55			55			25				12		12			12	12	12		
	Nombre de mesures réalisées	83			83			41				19		19			19	19	19		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,5	5,02	42,9	96,2	25,0	189,6	98,4	4,01	39,5		94,9	2,77	94,9	1,80	14,9	11,6	1,84	58,8	3,32	
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	67			67			31				14		14			14	14	14		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99,0	4,20	28,0	96,8	24,9	159,4	99,2	2,79	18,3		95,9	2,73	95,9	1,77	11,8	0,19	1,79	65,2	3,46	
	Valeur rédhibitoire (1)		85			250			50												
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0			0			0													
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	224	75	125	800	80	25	160					70	11,6	115				
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	5			5			3						2							
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0			0			0						0							
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																			30	7
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O			O			O						O					O		
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		O																			

**Le fonctionnement des installations de la station de traitement de Bellecombe est jugé conforme au regard de l'arrêté de rejet n°DDT-2016-0582 et du nouvel arrêté n° DDT-2021-1186.**

Le chantier d'extension de la STEP de Bellecombe s'est achevé en 2022 et la station d'épuration a été mis en service dans le courant de l'année pour atteindre une capacité de traitement de 81 333 EH avec un débit maximal en temps de pluie de 20 000 m<sup>3</sup>/j.

Tout au long de l'année 2022, les travaux se sont poursuivis sans problèmes majeures et dans le respect du planning prévisionnel. Le démarrage des nouveaux équipements s'est effectué étape par étape dès le mois de juin. Cette augmentation a notamment permis de limiter les déversements vers le milieu naturel au point A5 tout en augmentant le nombre de personnes desservis par le réseau (extension du réseau au secteur de la Vallée Verte).

Avant la mise en service des nouveaux équipements, de nombreux by-pass ont été relevés en début d'année liés à des épisodes pluvieux et à un temps de retour élevé. Le volume de référence de l'installation a été régulièrement dépassé.

Une charge moyenne en 2022 de 42 060 EH (33 967 EH en 2021) avec un maximum mesuré de 69 795 EH.

Les mesures réalisées sur le milieu naturel en janvier et novembre ne montrent pas de déclassement de l'Arve entre l'amont et l'aval du rejet.

## STATION D'EPURATION DE BELLECOMBE



### 1.11.4 Autres stations d'épurations

D'autres installations ANC semi-collectives, recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 et inférieure à 12 kg/j de DBO5 (c'est-à dire supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH) sont gérées par le Syndicat :

#### - de type « micro-stations » :

Commune d'Arbusigny : station du Pré Courbe, stations du Biollay et des Chavannes

Commune de Pers-Jussy : stations des Roguets « Ecole » et Roguets « Lotissement »

Commune de Contamine sur Arve : station de la Perrine

Commune de Viuz en Sallaz : stations de La Pêche et de Rouège

Commune de Saint André de Boège : station de la Corbière

Commune de la Muraz : station de la Croisette

Dans le courant de l'année 2021, un marché avait été lancé pour construire 2 filières d'épuration 100 EH et 200 EH de type « micro-stations » en remplacement des filières existantes à Biollay et à Chavannes. Les travaux se sont déroulés sans encombre et les 2 micro-stations ont été mis en service à l'automne 2022.

#### - de type « filtres à sable » :

Commune de Pers-Jussy : station d'Epineuse

L'ensemble de ces stations sont exploitées par le Syndicat et donnent globalement toute satisfaction.

## 1.12 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration



### 1.12.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

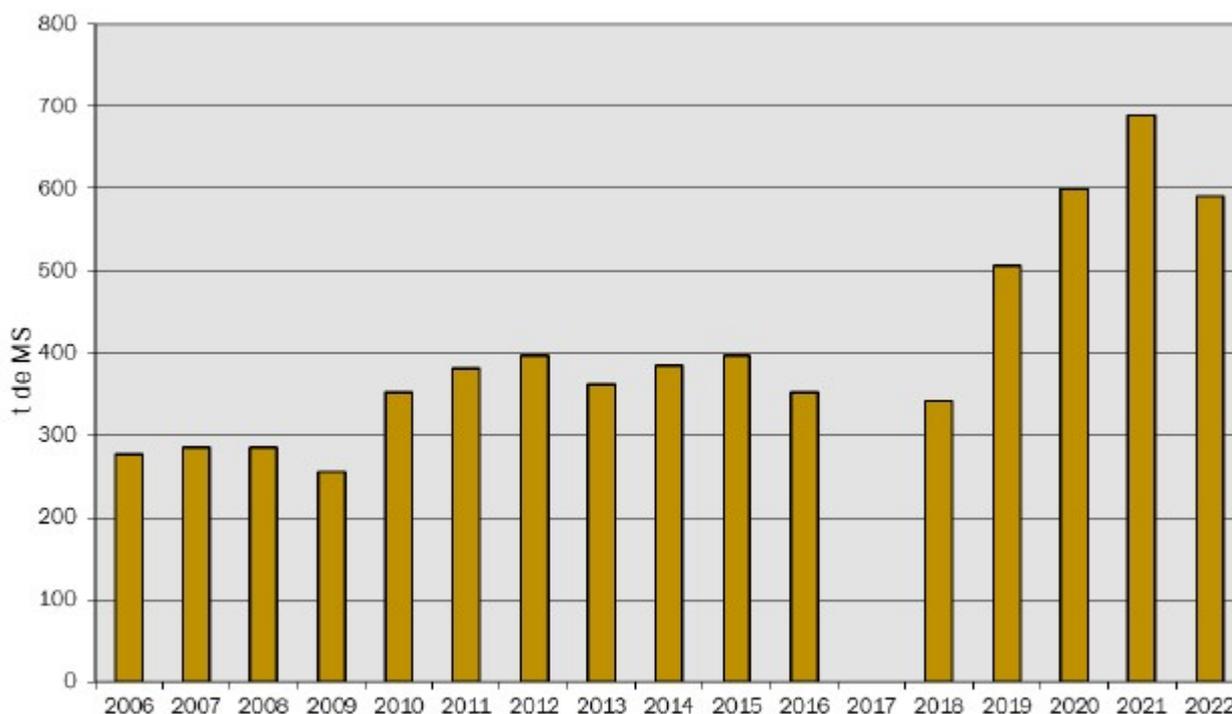
Pour l'année 2022, les quantités de boues produites à la station d'épuration de Bellecombe sont :

Boues		Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)	
Boues produites (point A6)		123 586 m <sup>3</sup>	<b>589,8*</b>	
Boues apportées (point S5)	Origine			
	Station d'épuration de Boège	060974037001	1 169 m <sup>3</sup>	<b>17,62</b>
	Station d'épuration de Habère-poche	060974140001	1 412 m <sup>3</sup>	<b>23,43</b>
	Station de Onnion Cotteret	060974205001	139 m <sup>3</sup>	<b>1,46</b>
	Station d'épuration de Sallanches <sup>(1)</sup>	060974256001	300 m <sup>3</sup>	<b>7,5</b>
	Total		3 020 m <sup>3</sup>	<b>50,0</b>
Boues évacuées (points S6 et S17)			<b>360,0*</b>	

\*Valeur estimée

<sup>(1)</sup>Les boues de Sallanches ont été injectées dans le digesteur pour l'ensemencement de l'ouvrage

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6) :



La production de boues est en légère baisse en 2022 par rapport à 2021. Cette baisse peut s'expliquer par :

- Le démarrage du système de digestion des boues ayant créé un volume mort lors du remplissage de l'ouvrage (1 500 m<sup>3</sup> à 30 g/l soit 45t).
- Ce type de traitement diminue la quantité de matière sèche produites en phase de fonctionnement (diminution du taux de MES d'environ 40% depuis août 2022).
- Les temps de séjour allongés des boues dans les bassins d'aérations grâce à un dimensionnement plus important peuvent également participer à cette diminution.

### 1.12.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Pour l'année 2022, les quantités de boues évacuées à la station d'épuration de Bellecombe sont :

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole	<b>113,3</b>	31,6%	
Station d'épuration de Arenthon (Sandre n°060974018001)	<b>0,9</b>	0,2%	Boues correspondant à une partie de la vidange du bassin d'aération file 3
Usine d'incinération			
Compostage « produit »	<b>245,8*</b>	68,4%	Compostière SARL LELEDY, Ste Marie à FRAGNES-LA-LOYERE (71530)

\*Valeur estimée

Depuis les nouvelles modalités de l'Arrêté du 20 avril 2021, l'épandage n'est possible que pour des lots de boues atteignant 80 % de siccité et un taux d'abattement supérieur ou égal à 4 log en coliphages somatiques.

Avec des serres de séchage solaire, les conditions climatiques locales ne nous permettent d'atteindre ces 2 conditions d'hygiénisation des boues que quelques semaines dans l'année (en période estivale notamment). Avec les boues digérées, il n'y a plus de problématique de départ en fermentation et donc les temps de stockage dans les serres peuvent être adaptés.

**En 2022, les boues ont donc encore été majoritairement traitées en filière de compostage même si quelques lots de boues ont pu être épandus.**

### 1.12.3 Les autres sous-produits :

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.
Refus de dégrillage (S11)	<b>21,36 tonnes</b>	<b>Incineration</b>
Sables (S10)	<b>16,1 tonnes</b>	<b>Incinérateur de Passy</b>

- Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année :

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Huiles / Graisses (S7)	<b>51,17 tonnes</b>	<b>Traitées sur le site par voie biologique</b>

#### ***1.12.4 Les apports extérieurs sur la file EAU :***

- Quantités annuelles des apports extérieurs au cours de l'année :

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution (DBO <sub>5</sub> , DCO )	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Matières de vidange (point S12)	<b>1 131 t</b>	<b>DBO<sub>5</sub> : 5 411 kg/an DCO : 23 882 kg/an</b>	<b>Fosses (traitement dans step)</b>
Matières de curage (point S13)			

## 2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification



Le service assainissement est géré en régie, et soumis à la TVA. La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part fixe annuelle :

La délibération n° 20-98 fixant le montant de la redevance a été votée par le Comité Syndical en date du 25 novembre 2020. Les montants de la redevance d'assainissement collectif pour la facturation 2022, sur le territoire des secteurs de Bellecombe, de la Vallée Verte, du Thy, du Risse et de Bogève sont :

Assainissement collectif					
Communes	Part fixe				Part proportionnelle
	1 logement	du 2 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> logement	du 11 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> logement	à partir du 21 <sup>ème</sup> logement	
<b>Secteurs Bellecombe et Thy</b>	41,70 €	33,36 €	25,02 €	16,68 €	1,47 €/m <sup>3</sup>
<b>Secteur Vallée Verte Boège Saxel Habère-Poche</b>	80,00 €	64,00 €	48,00 €	32,00 €	3 €/m <sup>3</sup>
<b>Secteur Vallée Verte Habère-Lullin Burdignin Saint-André Villard</b>	50,00 €	40 €	30,00 €	20,00 €	1,80 €/m <sup>3</sup>
<b>Onnion</b>	50,00 €	40 €	30,00 €	20,00 €	1,15 €/m <sup>3</sup>
<b>Saint-Jeoire</b>	56,30 €	45,04 €	33,78 €	22,52 €	1,04 €/m <sup>3</sup>
<b>TARIFS CIBLES 2024</b>	<b>42,50 €</b>	<b>34,00 €</b>	<b>25,50 €</b>	<b>17,00 €</b>	<b>1,52 €</b>

Quelques catégories d'usagers font l'objet d'une tarification spéciale :

- Les agriculteurs : forfait de 120 m<sup>3</sup> s'ils n'ont qu'un compteur général
- Les propriétaires de puits : consommation du compteur, avec un minimum de 40 m<sup>3</sup> par personne occupant le logement, limité à 150 m<sup>3</sup> pour 4 personnes et plus.
- Certains industriels de traitement de surface : seule la consommation "domestique" est prise en compte.

### 2.2 Facture d'assainissement « 120 m<sup>3</sup> »



#### 2.2.1 Secteur Bellecombe, Thy et Bogève

La facture d'assainissement, calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE à 120 m<sup>3</sup>, se présente de la façon suivante en 2022 :

<b>FACTURE 120 m3</b>	<b>REDEVANCE 2022</b>
Forfait	45.87 € TTC
Part proportionnelle à la consommation (120 m3)	194.04€ TTC
<b>TOTAL</b>	<b>239.91€ TTC</b>

### 2.2.2 Secteur de la Vallée Verte

<b>FACTURE 120 m3</b>	<b>REDEVANCE 2022</b>	<b>REDEVANCE 2022</b>
	<b>Burdignin, Habère-Lullin, St André de Boège, Villard</b>	<b>Habère-Poche, Boège, Saxel</b>
Forfait	55 € TTC	88 € TTC
Part proportionnelle à la consommation (120 m3)	237,60 € TTC	396 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>292.60 € TTC</b>	<b>484 € TTC</b>

### 2.2.3 Secteur du Risse

<b>FACTURE 120 m3</b>	<b>REDEVANCE 2022</b>	<b>REDEVANCE 2022</b>	<b>REDEVANCE 2022</b>
	<b>Onnion</b>	<b>Mégevette</b>	<b>St Jeoire</b>
Forfait	55 € TTC	45.87 € TTC	61.93 € TTC
Part proportionnelle à la consommation (120 m3)	151.80 € TTC	194.04€ TTC	137.28 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>206.80 € TTC</b>	<b>239.91€ TTC</b>	<b>199.21 € TTC</b>

La facturation de chaque année se fait, non pas sur la base de la consommation d'eau entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année, mais sur la base du relevé de compteur d'eau de l'année, qui prend en compte la consommation constatée entre ce relevé et le relevé précédent (cette consommation est donc à cheval sur deux années). Par exemple, pour un relevé de compteur effectué le 10 mars 2022, la consommation « 2022 » prise en compte pour le calcul de la redevance « 2022 » sera celle comprise entre le relevé du mois de mars 2021 et celui du 10 mars 2022.

## 2.3 Recettes



En section d'exploitation, le syndicat bénéficie d'autres recettes afin d'équilibrer son budget :

- **La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C)** correspondant à la dispense de réaliser un dispositif d'assainissement autonome pour les constructions neuves raccordables au réseau.

**Son montant était calculée de la façon suivante en 2022 :**

### **HABITATION**

Maison (1 logement)..... 1 176 € + 13.12 €/m<sup>2</sup> SDP (*surface de plancher*) Plafond fixé à 4 790 €

Appartement (dans construction comprenant 2 logements ou plus)

#### *Part fixe :*

Le 1<sup>er</sup> logement..... 1 176 €

Du 2<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> logement.....946 € / logement

Du 10<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> logement..... 841 € / logement

A partir du 21<sup>ème</sup> logement..... 735 € / logement

Part proportionnelle à la SDP :..... 13.12 €/m<sup>2</sup> SDP

Extension (sans création de logement supplémentaire)..... 13.12 €/m<sup>2</sup> SDP

Création de surface habitable (sans création de SDP)..... 13.12 €/m<sup>2</sup>  
équivalent SDP

**NB** : Pour les 2 points précédents, seules les extensions > 20 m<sup>2</sup> sont prises en compte.

### **HOTELS**

Idem appartement, avec équivalence de 4 chambres pour 1 appartement

### **AIRE DE STATIONNEMENT DE CARAVANES**

Création d'une aire de stationnement : 610 € par emplacement

### **AUTRES (avec rejet type « domestique » ou assimilable) :**

Locaux à usage industriel, artisanal, commercial, bureaux, laboratoires, restaurants, établissement scolaires privés, sauf abris non fermés :

SDP < 1 000 m<sup>2</sup>: 2 000 € + 2 €/m<sup>2</sup> de SDP

SDP > 1 000 m<sup>2</sup>: 4 000 € + 1 €/m<sup>2</sup> de SDP

Extension : prise en compte de la surface totale pour le calcul de la taxe, et déduction de la taxe correspondant au bâtiment existant.

Tout rejet incompatible avec le fonctionnement biologique de la station d'épuration devra être traité par le pétitionnaire dans une station autonome.

### **ETABLISSEMENT HOSPITALIERS**

Etablissements hospitaliers, cliniques ..... 1 500 € /lit

### **BATIMENTS PUBLICS**

Exonération totale pour les bâtiments à usage public construits par les communes adhérentes du Syndicat.

Les recettes sont récapitulées dans le tableau suivant :

RECETTES	CA 2021	CA 2022
<b>Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)</b>	<b>347 327</b>	<b>840 588</b>
<b>Participation aux travaux de branchement</b>	<b>168 910</b>	<b>19 372</b>
- Travaux	153 517	6 016
- Réhabilitation ANC	15 392	13 356
<b>Redevance</b>	<b>2 347 042</b>	<b>2 298 577</b>
- Assainissement collectif	2 252 560	2 221 017
- Modernisation des réseaux	5 986	6 248
- Assainissement non collectif	88 496	71 313
<b>Participations Communales</b>	<b>74 740</b>	<b>142 981</b>
- Assainissement collectif	74 740	133 508
- Arve		9 473
<b>Prestations diverses</b>	<b>20 434</b>	<b>12 277</b>
<b>Travaux en régie</b>	<b>158 780</b>	<b>152 136</b>
<b>Prime de l'Agence de l'Eau</b>	<b>69 403</b>	<b>43 273</b>
<b>Gestion courante</b>	<b>126 334</b>	<b>195 988</b>
<b>Amortissements des subventions</b>	<b>593 385</b>	<b>602 701</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 906 354</b>	<b>4 307 894</b>

## 3 Indicateurs de performance

### 3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 81 % , ce qui représente 21 512 abonnés potentiels.

### 3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de Distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si u moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	80%	13

<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>91</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 91 pour l'exercice 2022.

### 3.3 Conformité de la collecte des effluents



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022</b>	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>
Station d'épuration d'Habère-Poche	70,4	100	100
Station d'épuration d'Habère-lullin	33,3	100	100
Station d'épuration de Burdignin	21,2	100	100
Station d'épuration de la Muraz-Croisette	0	—	100
Station d'épuration de Bogève	0	100	100
Station d'épuration de Mégevette	9,4	100	100
Station d'épuration de Boège	105	100	100
Station d'épuration de Arbusigny Biollay	0	—	100
Station d'épuration de Onnion-Jorat	5	100	100
Station d'épuration de Scientrier	2 524	100	100
Station d'épuration de Arbusigny Chavannes	0	—	100
Station d'épuration de Onnion	37	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny-Le Souget	0	—	100
Station d'épuration de Saint-André-de-Boège	2,4	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100.

### **3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées**



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022</b>	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>
Station d'épuration d'Habère-Poche	70,4	0	0
Station d'épuration d'Habère-lullin	33,3	100	100
Station d'épuration de Burdignin	21,2	100	0
Station d'épuration de la Muraz-Croisette	0	—	100
Station d'épuration de Bogève	0	100	100
Station d'épuration de Mégevette	9,4	100	100
Station d'épuration de Boège	105	100	0
Station d'épuration de Arbusigny Biollay	0	—	100
Station d'épuration de Onnion-Jorat	5	100	100
Station d'épuration de Scientrier	2 524	100	100
Station d'épuration de Arbusigny Chavannes	0	—	100
Station d'épuration de Onnion	37	0	0
Station d'épuration d'Arbusigny-Le Souget	0	—	100
Station d'épuration de Saint-André-de-Boège	2,4	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est de 92.

### **3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration**



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022</b>	<b>Conformité exercice 2021 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2022 0 ou 100</b>
Station d'épuration d'Habère-Poche	70,4	0	0
Station d'épuration d'Habère-lullin	33,3	100	100
Station d'épuration de Burdignin	21,2	100	0
Station d'épuration de la Muraz-Croisette	0	—	100
Station d'épuration de Bogève	0	100	100
Station d'épuration de Mégevette	9,4	100	100
Station d'épuration de Boège	105	100	0
Station d'épuration de Arbusigny Biollay	0	—	100
Station d'épuration de Onnion-Jorat	5	100	100
Station d'épuration de Scientrier	2 524	100	100
Station d'épuration de Arbusigny Chavannes	0	—	100
Station d'épuration de Onnion	37	0	0
Station d'épuration d'Arbusigny-Le Souget	0	—	100
Station d'épuration de Saint-André-de-Boège	2,4	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 92.

### **3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation**



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**Station d'épuration de Boège :**

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	17.62
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		17.62

**Station d'épuration d'Habère-Poche :**

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	23.43
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		23.43

**Station d'épuration de Scientrier :**

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	113.3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	245.8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		360

**Station d'épuration de Onnion :**

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	8.75
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		8.75

**Station d'épuration de Mégevette :**

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.62
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1.62

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

## 4 Financement des investissements

### 4.1 Montants financiers



Les montants relatifs aux travaux 2022 (en Euros) sont présentés ci-dessous :

DESIGNATIONS		CA 2021	CA 2022
<b>1 - Investissement sur les réseaux</b>			
	Programme de travaux	2 569 897,37	4 346 715,27
	Réseaux divers & Réhabilitation	1 530,00	32 682,00
<b>Total réseaux</b>		<b>2 571 427,37</b>	<b>4 379 397,27</b>
<b>2 - Travaux à la station</b>		<b>12 088,29</b>	<b>0,00</b>
<b>3 - Assainissement non collectif</b>		<b>132 052,07</b>	<b>157 950,35</b>
<b>4 - Aménagement des bureaux</b>		<b>0,00</b>	
<b>5 - Extension step Bellecombe</b>		<b>6 445 774,00</b>	<b>4 567 915,09</b>
<b>6 - Construction Siège Contamine</b>			<b>61 634,68</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 161 341,73</b>	<b>9 166 897,39</b>

### 4.2 Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

DETTE	MONTANTS 2021	MONTANTS 2022
<b>TOTAL.....</b>	<b>23 236 404,52</b>	
	L'annuité 2021 s'est élevée à (en Euros) :	L'annuité 2022 s'est élevée à (en Euros) :
	Annuité 2021	Annuité 2022
Remboursement en capital	2 014 345,19	1 962 873,98
Intérêts et frais	712 586,72	664 809,70
<b>TOTAL.....</b>	<b>2 726 931,91</b>	<b>2 627 683,68</b>

### 4.3 Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements des travaux a été de 2 296 835.59 €.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>AMORTISSEMENT DES TRAVAUX</b>		
<b>Compte - Désignation</b>		<b>2022</b>
28031	Frais d'études	6 630,94 €
2805	Concessions et droits	21 381,38 €
281311	Bâtiments d'exploitation	500 555,35 €
281315	Bâtiments administration	1 359,42 €
281351	Bâtiments d'exploitation sur sol d'autrui	999,04 €
281355	Bâtiments administratifs sur sol d'autrui	1 449,29 €
281411	Bâtiments d'exploitation	1 192,72 €
281532	Réseaux d'assainissement	895 094,06 €
28154	Matériel industriel	64 912,78 €
28155	Outillage industriel	7 376,16 €
281725	Terrains	731,88 €
287128	Autres terrains	101,65 €
2817311	Constructions	71 103,96 €
2817532	Réseaux d'assainissement	625 781,96 €
281754	Matériel industriel	2 705,36 €
28181	Installations générales	732,67 €
28182	Matériel de transport	60 227,83 €
28183	Matériel de bureau	14 887,03 €
28184	Mobilier	5 244,44 €
28188	Matériel divers	14 367,67 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 296 835,59</b>

### 4.4 Présentation des programmes pluriannuels de travaux



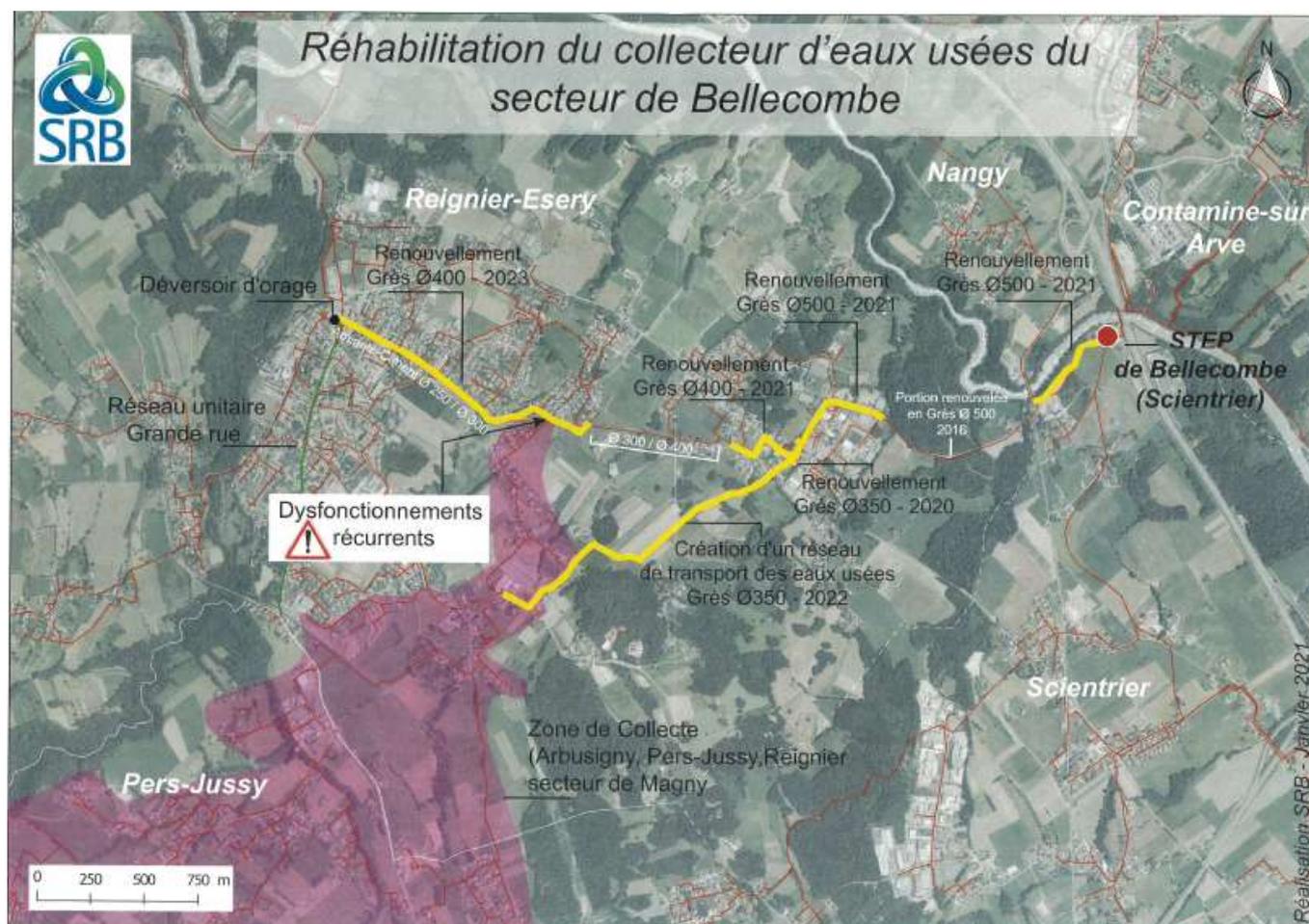
Un diagnostic assainissement est en cours avec notamment la mise en place capteurs sur des points noirs du réseau. Les premiers résultats confirment de nombreux dysfonctionnements sur le collecteur de Bellecombe et une réflexion a donc été menée pour le réhabiliter rapidement.

Les travaux envisagés comprennent la pose d'environ 4,5 km de canalisations en grès de diamètre 200mm, 350mm, 400mm et 500mm.

## Quartier St Ange

Les travaux sont motivés par la prise en compte des points suivants :

- poursuivre les travaux de lutte contre les eaux parasites engagés dans les tranches de réhabilitation et faisant suite à l'étude diagnostic du réseau d'assainissement
- désengorger le quartier de St Ange à Reignier en déviant les effluents de Pers Jussy et d'Arbusigny vers un collecteur déjà renouvelé en 2016 et de diamètre 500 mm
- répondre favorablement au rapport de manquement administratif de la Préfecture du 01/07/2021 en transmettant un plan d'actions priorisé et visant à limiter les rejets par temps de pluie (< 5 % du volume collecté)
- se mettre en concordance avec la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Bellecombe et notamment mutualiser les coûts pour la canalisation avec l'ensemble des travaux de terrassement.



Liste des travaux réalisés en 2022 :

Localisation	Typologie de travaux	Linéaire (en mètre)	Matériaux	Diamètre (mm)
BOGEVE - Plaine Joux 1ere tranche	EXTENSION	1400	PEHD	225
MONNETIER - Téléphérique du Salève	EXTENSION	2900	PEHD	180
SAXEL - Challande	EXTENSION	1140	GRES	200
ST JEOIRE - Route de Charny	EXTENSION	355	GRES	200
PERS JUSSY - Le Chable	EXTENSION	93 + 30	GRES, PVC	200, 160
BURDIGNIN / VILLARD - La Chavanne, PR refoulement Villard	EXTENSION COLLECTEUR VV	935	PEHD	225
HABERE POCHE / HABERE LULLIN - Chez Nicoud, Habère Lullin	EXTENSION COLLECTEUR VV	1895 + 115 + 230	GRES, PEHD	250, 200, 200
HABERE POCHE - Reculfou, PR Habère Poche	EXTENSION COLLECTEUR VV	380	PEHD PVC,	180
NANGY / CONTAMINE SUR ARVE - PR Arve, STEP Scientrier	EXTENSION COLLECTEUR VV	51 + 106 + 185 + 119	PEHD, GRES	400. 250, 315, 400
ST ANDRE DE BOEGE - La Corbière, PR St André	EXTENSION COLLECTEUR VV	1400	PEHD	250
SAINT JEAN DE THOLOME Savernaz 3 ème tranche	EXTENSION, COMMUN AEP + EU	73	GRES	200
BOEGE - La Gendarmerie	EXTENSION, COMMUN AEP + EU	110	GRES	200
SCIENTRIER - Pont de Bellecombe / STEP	REHABILITATION COLLECTEUR BELLECOMBE REHABILITATION COLLECTEUR	494 + 17	GRES, PVC	500, 250
REIGNIER - Rue de la Ravoire	BELLECOMBE	521 + 20	GRES	400, 250
REIGNIER - Rue de la Gare, Grande Rue	MISE EN SEPARATIF / REHABILITATION	124 + 31	GRES, PVC	200, 160
REIGNIER - Table d'Angèle	MISE EN SEPARATIF / REHABILITATION	30 + 59	GRES, PVC	200, 160
VIUZ EN SALLAZ - Clos des Cyclamens	MISE EN SEPARATIF / REHABILITATION	100	GRES	200
BOEGE - Antenne Fellières	DEVOIEMENT	120	PVC	160
PERS JUSSY - Le Marais	DEVOIEMENT	49	GRES	200
FILLINGES - Route de Juffly	DEVOIEMENT	21	GRES	200
<b>TOTAL</b>		<b>13103</b>		

Les tranches de travaux envisagés pour 2023 sont :

TRAVAUX EAUX USEES - BUDGET 2023		
HABERE LULLIN - Torchebise	Extension - Coordination SYANE	ASST
SAINT-JEOIRE - Avenue de la Tour de Fer	Mise en séparatif	ASST
VIUZ-EN-SALLAZ - Boisinges	Réhabilitation - Coordination commun	ASST
BURDIGNIN – Route de Carraz	Extension - Permis validé	ASST + AEP
REIGNIER-ESERY - Les Viollets	Dévoisement - Permis validé	ASST + AEP
FILLINGES - Soly	Extension - Permis en cours	ASST
BOEGE – Déconnexion Fellières	Lutte ECP - Suite collecteur VV	ASST
VILLE-EN-SALLAZ – Les Maillets	Lutte ECP - Coordination commune	ASST + AEP

## 5 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	51 041	51 130
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	18
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	543,8	411,4
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,18	2,23
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	80,14%	81 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	94%	92%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	94%	92%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0,0023